

COMMISSIE VOOR DE
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

COMMISSION DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

van

du

WOENSDAG 11 MAART 2015

MERCREDI 11 MARS 2015

Namiddag

Après-midi

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 15.04 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Dirk Van der Maelen.

Le développement des questions et interpellations commence à 15.04 heures. La réunion est présidée par M. Dirk Van der Maelen.

Actualiteitsdebat
Débat d'actualité

- 01** Actualiteitsdebat over de sluiting van diplomatieke posten en samengevoegde vragen van
- de heer Peter Luykx aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de sluiting van de ambassade in Kaboel en het consulaat in Toronto" (nr. 595)
 - de heer Peter Luykx aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het sluiten van diplomatieke en consulaire posten in het buitenland" (nr. 684)
 - de heer Peter Luykx aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het sluiten van Belgische diplomatieke posten" (nr. 1054)
 - de heer Olivier Maingain aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het sluiten van 33 Belgische ambassades en consulaten" (nr. 1118)
 - de heer Georges Dallemagne aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de aangekondigde sluiting van meer dan 16 ambassades en consulaten" (nr. 1327)
 - de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het sluiten van diplomatieke en consulaire posten in het buitenland" (nr. 2040)
 - mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de sluiting van buitenlandse posten" (nr. 2199)

- 01** Débat d'actualité sur la fermeture de postes diplomatiques et questions jointes de
- M. Peter Luykx au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de l'ambassade à Kaboul et du consulat à Toronto" (n° 595)
 - M. Peter Luykx au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de postes diplomatiques et consulaires à l'étranger" (n° 684)
 - M. Peter Luykx au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de postes diplomatiques belges" (n° 1054)
 - M. Olivier Maingain au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de trente-trois ambassades et consulats belges" (n° 1118)
 - M. Georges Dallemagne au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'annonce de la fermeture de plus de seize ambassades et consulats" (n° 1327)
 - M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes,

chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de postes diplomatiques et consulaires" (n° 2040)

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la fermeture de postes diplomatiques à l'étranger" (n° 2199)

De **voorzitter**: De heer Luykx heeft zich voor deze vergadering verontschuldigd.

01.01 Minister **Didier Reynders**: Mijnheer de voorzitter, collega's, ik zal eerst een inleiding geven over de diplomatieke posten en daarna zal ik uw vragen beantwoorden en uw commentaar aanhoren.

Het zeer strakke begrotingspad voor 2015-2019, zoals het werd uitgetekend door de federale regering, impliceert ook voor de FOD Buitenlandse Zaken een ernstige besparingsinspanning die niet kan worden bereikt zonder een aantal posten te sluiten. Binnen het postennetwerk dient in de komende jaren een besparing van ongeveer 9 miljoen euro te worden gerealiseerd, personeels- en werkingskosten samen.

En 2011, une première étude "pays" a été réalisée afin d'avoir une idée objective de l'intérêt des pays tiers pour la Belgique en vue de l'optimisation de son réseau diplomatique et consulaire. En 2014, cette étude a été actualisée en se basant sur cinq critères: économique, politique, coopération au développement et consulaire, niveau de difficulté et risque d'opérer pour les entrepreneurs dans un autre pays, par exemple pour les entrepreneurs.

Voor de identificatie van de te sluiten posten werd op de volgende wijze gebruikgemaakt van de resultaten van deze landenstudie met behoud van het principe van een zo breed mogelijk netwerk wereldwijd, doch met het oog op een substantiële bijdrage voor het bereiken van het beoogde besparingsdoel van 9 miljoen euro binnen het postennetwerk. Landen met een gering politiek en economisch belang en een beperkte aanwezigheid van België kunnen verlaten worden. Dit geldt ook voor landen met een zeker politiek en economisch belang maar met weinig Belgen en die weinig risicovol zijn.

La situation actuelle de l'intégration européenne nous permet de ne plus être présents dans tous les pays de l'Union européenne sans que cela porte préjudice à nos intérêts, comme l'a démontré la fermeture de l'ambassade à Malte en mai 2013.

De grensoverschrijdende samenwerking met onze buurlanden is thans in zodanige mate ingeburgerd en geïnstitutionaliseerd dat een dagelijkse aanwezigheid van onze FOD ter plaatse in de grensregio's niet langer noodzakelijk is en dat de dienstverlening aan onze landgenoten aan de respectievelijke ambassades in Berlijn en Parijs kan worden toevertrouwd. De modaliteiten worden verder uitgewerkt om deze dienstverlening zo vlot mogelijk te laten verlopen. Alle activiteitsdomeinen dienen bij te dragen aan de inspanning, ambassades zowel als consulaten of consulaten-generaal en de bureaus voor Ontwikkelingssamenwerking.

Sur la base de ces critères objectifs, j'ai décidé finalement de fermer les dix-huit postes suivants: les ambassades de Tallinn, Riga, Vilnius, Bratislava, Ljubljana, Nicosie, Brazzaville, Tripoli et Kaboul; les consulats généraux de Cologne, Lille, Strasbourg, Genève et Casablanca; les consulats de Toronto et Johannesburg; les bureaux de coopération au développement de La Paz et Quito.

Toronto a déjà fermé à la fin 2014, tandis que toutes les autres fermetures sont prévues dans le courant de cette année – tant que faire se peut, avant l'été – à l'exception de Johannesburg et Genève en 2016 et de Casablanca en 2017.

Un bureau diplomatique est finalement conservé à Pristina, mais il sera mis un terme aux activités consulaires dans ce poste, ce qui permettra d'effectuer des économies.

Malgré la fermeture de nos postes dans les États baltes sur la base des critères précités, d'étroites relations seront toutefois maintenues avec eux par des contacts bilatéraux réguliers Benelux et Union européenne, une présence militaire dans le cadre de l'OTAN et un transfert de juridiction vers les ambassades belges voisines les plus indiquées, à Stockholm, Helsinki et Varsovie.

De Gemeenschappen en Gewesten werden meteen op de hoogte gebracht van deze geplande sluitingen en een coördinatievergadering heeft op 9 februari plaatsgevonden tussen mijn diensten en de bevoegde

diensten bij de Gemeenschappen en de Gewesten om de praktische gevolgen van deze sluitingen voor het netwerk van de deelstaten in het buitenland, onder meer met betrekking tot het statuut en de huisvesting van de regionale vertegenwoordigers in het buitenland, te bespreken. Deze vergadering is zeer constructief verlopen. Mijn diensten blijven in nauw contact met de bevoegde diensten in de deelstaten om ervoor te zorgen dat de sluiting van de federale post met behoud van een regionale aanwezigheid ter plaatse overal vlekkeloos verloopt.

Pour la réattribution des juridictions des postes à fermer, nous avons tenu compte de la distance les séparant et de leur accessibilité, des compatibilités ou incompatibilités politiques et culturelles et de l'action d'autres pays. Un soutien de l'administration centrale sera prévu pour assurer la reprise des dossiers par les nouveaux postes compétents afin qu'ils soient préparés au mieux à leurs nouvelles tâches.

De sluiting van een post heeft onvermijdelijk tot gevolg dat het lokaal personeel zal worden ontslagen, met respect voor de geldende opzegtermijnen en -vergoedingen, wat op termijn structurele besparingen in de personeelsenveloppe zal opleveren.

Het gaat meer bepaald om een totaal van zevenennegentig ontslagen van lokaal aangeworven personeelsleden op posten. In enkele gevallen zal de nieuw bevoegde post wegens de verhoogde werklust na overdracht van de jurisdictie worden versterkt door een uitgezonden agent en/of door lokaal personeel, voor zover dit eventueel mogelijk is via overplaatsing vanuit de post die wordt gesloten.

La résiliation des contrats de location des chancelleries qui sont fermées signifie également une économie structurelle permanente. La vente des chancelleries en propriété s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la gestion active du patrimoine immobilier du SPF Affaires étrangères.

Verdere sluitingen van posten staan momenteel niet op de agenda, maar verdere aanpassingen aan het postennetwerk blijven op een analoge basis steeds mogelijk op basis van voormelde criteria.

In het licht van de rationalisering van het postennetwerk zal verder gewerkt worden aan de integratie van de Belgische kanselarijen in een zelfde stad, bijvoorbeeld Parijs, New York, Rome en Wenen, en zullen opportuniteiten van co-locaties in Benelux-verband en met andere Europese landen verder actief worden nagestreefd. Colocatie- en samenwerkingsprojecten met Nederland zijn er op dit ogenblik in Astana, Sarajevo, Tirana, Caracas, Buenos Aires en Kinshasa.

Ten slotte wil ik nog antwoorden op de meer concrete vragen over specifieke posten binnen ons postennetwerk.

En Espagne, les consulats de Barcelone, Alicante et Ténériffe sont conservés vu le grand nombre de touristes belges qui demandent une assistance consulaire. Ce pays fait toutefois l'objet d'un projet pilote en vertu duquel toute l'administration et les activités budgétaires sont centralisées dans notre ambassade à Madrid.

Na de sluiting van Toronto zijn er in Canada nog twee beroepsposten, namelijk in Ottawa en Montreal. Enkel Montreal oefent consulaire activiteiten uit en heeft derhalve het consulaar rechtsgebied van Toronto overgenomen. Een verdere stroomlijning is in Canada op dit ogenblik niet gepland.

La fermeture des bureaux pour la coopération au développement de Quito et La Paz n'est pas directement liée à la mise à jour prévue plus tard cette année de la liste des pays partenaires de la Belgique en ce domaine. Après la fermeture des bureaux, les programmes de développement en Équateur et en Bolivie seront suivis depuis notre ambassade à Lima.

De sluiting van het consulaat-generaal in Casablanca zal slechts in 2017 plaatsvinden, op het ogenblik dat het bouwproject in Rabat is afgerond en de ambassade aldus de ruimte en de middelen zal hebben om de taken uit Casablanca ten volle over te nemen.

La fermeture de l'ambassade de Brazzaville n'empêche pas que d'éventuelles évacuations depuis Kinshasa puissent être réalisées via Brazzaville en cas de crise. La fermeture de l'ambassade sera en effet compensée par, entre autres, la nomination d'un consul honoraire et des accords avec d'autres ambassades sur place.

Na de sluiting van het consulaat-generaal in Genève is het de bedoeling om een consulaire antenne, beperkt tot een loketfunctie, te behouden binnen de permanente vertegenwoordiging in Genève.

L'avenir du bâtiment de la chancellerie à Cologne est actuellement à l'étude. J'essaie d'ailleurs de voir comment les Régions et peut-être d'autres partenaires – je pense notamment à la chambre de commerce – envisagent de maintenir une présence et de louer, dès lors, ce bâtiment au moins jusqu'à la fin de l'année et peut-être au-delà. Nous verrons quelles autres possibilités seront à l'ordre du jour.

Je termine, monsieur le président, en répétant qu'il faut bien se dire que, par rapport à la situation d'il y a dix ou vingt ans, la Belgique est aujourd'hui plus fortement représentée à l'étranger que par le passé. Je ne parle pas de la qualité des personnes, elles ont toujours été exceptionnelles, je parle de l'intensité de la représentation. Pourquoi? Parce que, depuis, nous avons vu se développer, au-delà de la représentation fédérale à travers les ambassades, les consulats généraux et les consulats, une représentation de Régions et des Communautés.

Il est d'ailleurs – nous le faisons – opportun de présenter, à un moment donné, la carte de la représentation d'ensemble de notre pays, qui n'est plus seulement le fait de l'activité fédérale. Une meilleure collaboration et une meilleure répartition des implantations sur le terrain permettraient, peut-être d'ailleurs encore de renforcer cette démarche. Non seulement la Belgique est-elle plus fortement représentée à travers les nombreuses implantations régionales et communautaires, mais aussi à travers ce que nous avons aidé à mettre en place pendant la dernière présidence belge au niveau européen en 2010, à savoir le Service européen d'action extérieure.

Il y a, maintenant aussi, de plus en plus de possibilités de représentation de notre pays à travers la représentation européenne. Je tiens à le préciser parce que, en termes de coût de la représentation de la Belgique dans son ensemble à l'extérieur, nous consacrons plus de moyens aujourd'hui qu'il y a quelques dizaines d'années, par rapport à cette capacité qu'ont maintenant les autres niveaux de pouvoir d'investir également très fortement sur le terrain, non seulement en Europe, mais aussi au-delà, à travers le monde.

De **voorzitter**: Voor de replieken zal ik de volgorde aanhouden van de ingediende vragen. Ondertussen is ook de heer Maingain in onze vergadering aanwezig.

01.02 Olivier Maingain (FDF): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question remonte déjà à quelques semaines. Vous venez de nous communiquer une liste dont, pour une large part, nous avons déjà pu prendre connaissance par voie de presse. Vous avez dit que cinq critères avaient présidé à cette sélection.

Je regrette les choix budgétaires réalisés par le gouvernement car je pense que la politique des relations extérieures est primordiale pour un État. Vous avez fait des choix budgétaires et vous imposez de manière linéaire un certain nombre de réductions à tous les départements.

En ce qui concerne les critères, vous ne nous parlez pas de la manière dont les classements se sont faits au regard de ces critères. Ce serait intéressant afin de savoir quels postes diplomatiques ou consulaires étaient en balance selon un certain nombre d'enjeux soit politiques soit autres. Par exemple, je déplore que les pays baltes n'ont plus droit à aucune représentation diplomatique. On pourrait comprendre qu'on regroupe la représentation diplomatique dans un des trois pays mais le fait de dire aujourd'hui aux pays baltes qu'ils n'ont plus droit à une représentation diplomatique, cela me semble être vraiment très insatisfaisant pour ces pays, qui sont devenus des partenaires très intéressants dans la résolution d'un certain nombre de conflits aux portes de l'Europe. De plus, la Belgique est le pays hôte des institutions européennes, ce qui nous impose une charge ou un devoir supplémentaire dans nos relations avec les autres États de l'Union européenne.

Je voudrais donc en savoir davantage quant à la manière dont les classements ont été faits au regard des critères et quelle a été leur pondération pour connaître les arbitrages qui ont été opérés. Ce n'est pas à moi de vous dire quels sont les postes qui doivent être supprimés mais je voudrais quand même comprendre la justification pour chaque décision que vous avez prise.

01.03 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cet exposé. Cela dit, comme l'a souligné notre collègue Maingain, nous avons déjà été informés par voie de presse. Je regrette que le parlement n'ait pas été tenu au courant plus tôt et plus correctement.

Je vous avais interrogé sans succès au mois de décembre. Il est dommage que ce débat ait seulement lieu trois mois plus tard. Le parlement mérite mieux, d'autant plus qu'il s'agit d'une décision sans précédent en termes de représentation diplomatique. Jamais il n'y eut de réorganisation aussi importante de nos délégations extérieures. Or il est primordial que notre diplomatie défende nos intérêts, notre sécurité et notre coopération. C'est pourquoi j'estime que ce débat aurait dû avoir lieu plus tôt et de manière transparente.

Nous avons déjà eu vent de cette étude de 2011. J'avais d'ailleurs insisté pour que la coopération rentre dans les critères, car ce n'était pas le cas au départ. Je constate que cela n'a pas changé les choses en profondeur, puisque les pays avec lesquels nous avons établi une coopération, mais dans lesquels nous n'avions pas d'ambassade, en sont toujours dépourvus. C'est dommage.

Ensuite, nous pouvons nous poser une série de questions au sujet de certains postes diplomatiques qui sont fermés. Un accord a été conclu avec les États baltes quant à la protection de l'espace aérien. Ce n'est pas rien sur le plan politique. Or nous y fermons dans le même temps nos représentations. Je trouve cela quelque peu vexatoire. En effet, on subordonne leur responsabilité diplomatique à trois pays différents (la Pologne, la Suède et la Finlande) qui sont considérés en quelque sorte comme les marraines des États baltes. Ce n'est pas très adroit. Ces pays dont l'importance politique est grande méritaient sans doute que nous y gardions une représentation politique.

Pour ce qui est de Brazzaville, vous dites que cela ne va rien changer quant aux possibilités d'évacuation. Je ne sais pas ce qu'un consul honoraire peut faire en cas de crise diplomatique grave et d'organisation d'une évacuation. Je ne pense pas que cela rentre dans les attributions d'un consul honoraire de s'occuper de dispositifs aussi difficiles à mener sur le plan politique. Cela me paraît très léger. Cela posera certainement des problèmes dans cette base historiquement importante pour nos opérations et notre coopération militaire en Afrique centrale.

En ce qui concerne les postes en Europe, j'entends que vous conservez ceux qui ont une importance touristique. Cependant, à Lille, se trouve une grande communauté expatriée, avec d'importants enjeux économiques et un développement régional transfrontalier. Vous gardez Alicante, pourquoi pas? Mais pourquoi supprimer des représentations dans des lieux où l'intérêt économique est plus important?

En termes de décision et de transparence, vous m'aviez annoncé que vous vous concerteriez avec les Régions et les Communautés. En réalité, vous les avez simplement informées, après que les décisions ont été prises par votre département. Ce n'est pas une concertation. Dans un État fédéral, une vraie concertation aurait été importante.

De même, vous nous aviez annoncé une concertation avec les partenaires Benelux. A-t-elle eu lieu? Quels critères ont-ils été discutés?

Enfin, vous aviez inscrit 1.500.000 euros pour la rénovation de la représentation à Cologne, qui va être fermée. J'imagine que ces travaux n'auront pas lieu. Je le signale parce que cela avait échappé à vos services dans un premier temps. Il ne faudrait pas que cela se reproduise.

Vous avez parlé de 97 licenciements mais j'aurais voulu savoir s'il y avait également eu un impact sur le nombre de diplomates. A-t-il baissé? Va-t-il baisser?

01.04 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre exposé. Vous avez déjà répondu à un grand nombre de questions qu'on se posait, entre autres celles relatives aux critères.

Je rejoins les questions de M. Maingain concernant la pondération et les arbitrages qui ont été effectués. Je suis impatient de vous entendre à ce sujet.

Par ailleurs, je voudrais savoir si vous disposez d'une évaluation du coût global des économies réalisées dans ce contexte?

Une évaluation des retombées de ces fermetures est-elle prévue? À quelle échéance? Pourra-t-on réaménager certaines choses par la suite? Si cette évaluation devait avoir lieu, il serait intéressant que le Parlement soit tenu informé.

La fermeture du poste en Afghanistan m'interpelle. On sait que nous avons toujours une présence militaire dans ce pays. Est-il cohérent de procéder à cette fermeture alors que nos militaires sont toujours sur place?

Enfin, dans l'accord de gouvernement, vous avez mentionné le modèle suisse pour les ambassades. J'aurais voulu savoir ce que vous entendiez par là et profiter de ce débat pour entendre vos explications. Vos intentions sont-elles de faire contribuer les entités fédérées? Si c'est le cas, comment comptez-vous y parvenir?

01.05 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw uiteenzetting. De meeste van mijn vragen zijn beantwoord, maar er zijn er nog enkele overgebleven.

In het regeerakkoord staat dat rekening moest worden gehouden met objectieve criteria. U hebt ons daarvan een beeld geschetst. Er stond ook in dat het sluiten van de posten de belangen van de federale overheid en van de deelstaten in acht zal nemen. Vandaar mijn vraag of u daarover op voorhand een advies hebt gevraagd aan de Gewesten. U hebt daarnet in uw uiteenzetting gezegd dat de Gemeenschappen en Gewesten op de hoogte werden gebracht en dat er een coördinatievergadering was. Is er echter ook bij het afwegen van de criteria en bij het maken van de keuzes overleg geweest?

Ik heb ook nog enkele vragen over de concrete posten.

De motivatie om de post in Congo-Brazaville te behouden, was in het verleden altijd het argument van de evacuaties. Daarnet hebt u gezegd dat het geen enkel probleem zal zijn om die toch te garanderen. Wordt de veiligheidssituatie van de Belgen in de Democratische Republiek Congo dan anders ingeschat vandaag?

Een andere vraag heeft betrekking op het consulaat in Casablanca, een heel belangrijk consulaat voor de Marokkaanse gemeenschap in België. U zegt dat Rabat de taken zal overnemen. Zal Rabat in staat zijn om de omvang van de taken van Casablanca over te nemen?

Ik meen dat u daarnet niets hebt gezegd over Rijsel, ofwel heb ik het net gemist. Het ging nogal snel.

01.06 Minister Didier Reynders: (...)

01.07 Sarah Claerhout (CD&V): Dan heb ik het gemist.

Ik heb nog een laatste vraag over de bureaus van Ontwikkelingssamenwerking in Quito en La Paz. Heeft dat ook implicaties voor Ecuador en Bolivia als partners van de Belgische Ontwikkelingssamenwerking?

De **voorzitter:** Hiermee hebben we de lijst van vragenstellers afgewerkt. Zijn er nog collega's die geen vraag hebben ingediend, maar eventueel wel een opmerking hebben?

Neen? Dan geef ik graag het woord aan de minister voor het antwoord op de vragen van de collega's.

01.08 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, en ce qui concerne les critères et l'étude réalisée, comme on a redémarré une législature, cela n'a peut-être pas été communiqué à tous les membres de la commission mais l'étude de 2011 a été communiquée à la commission. C'est elle qui fonde l'ensemble de l'analyse. C'est tout le document de l'étude. Je signale qu'elle est à la disposition du Parlement depuis qu'on me l'a demandée sous la législature précédente. Cette étude complète sert de base à l'ensemble de l'analyse.

Il est vrai qu'en ce qui concerne les critères, il y a eu un débat sur les critères de coopération au développement. Nous les avons ajoutés.

Ik heb in mijn inleiding een antwoord gegeven inzake Quito en La Paz. Er is geen verandering. We zullen werken vanuit Lima voor mogelijke acties op het terrein. We zullen dat de komende weken of maanden bekijken. Mijn collega van Ontwikkelingssamenwerking zal komen met een herziening van ons beleid inzake ontwikkelingssamenwerking. Bij zo'n herziening zal het misschien mogelijk zijn om enkele aanpassingen door te voeren. Er is echter geen verandering op het terrein; na de sluiting van Quito en La Paz zullen wij werken vanuit Lima.

L'étude a été communiquée. À l'époque, elle a aussi été examinée à travers les échanges avec les Régions et les Communautés.

Er werd gevraagd of het mogelijk was de voorbereidingen van de studie op te starten met de Gewesten. Ik zal dat vragen, aangezien de studie is opgestart door mijn voorganger, de heer Vanackere. Ik heb in december 2011 alleen een studie genomen, als resultaat. Ik ben op deze post sinds 6 december 2011, maar de studie werd gedurende het hele jaar 2011 – ze was gestart in 2011 – gevoerd. Ik zal dus navragen of de heer Vanackere in de maanden voorafgaand aan de studie ter voorbereiding in contact is getreden met de Gewesten.

Pour ce qui est de l'actualisation, je suis assez ouvert à vous en donner les éléments. Il n'y a pas grand-chose comme changement. Il y a surtout effectivement cette démarche concernant les cinq critères mais surtout la notion de coopération au développement qui a été ajoutée et sur laquelle nous retravaillerons en fonction de ce que mon collègue de la Coopération fera en termes d'organisation de notre action de coopération dans les mois à venir.

En ce qui concerne la consultation des Régions, le président du département a eu toute une série de contacts pendant la discussion sur l'actualisation. Les services des différentes Régions – j'en ai d'ailleurs parlé moi-même lors de la Conférence interministérielle Affaires étrangères – ont été consultés de ce point de vue. Ce que nous avons fait, c'est informer de la plupart des fermetures qui vont intervenir. Certaines avaient déjà été décidées en 2013, comme pour Malte. J'avais annoncé d'autres fermetures à l'occasion d'autres débats, je pense notamment à la situation à Kaboul ou à Tripoli où nous avons eu l'occasion de fermer, comme beaucoup d'autres États en ce compris les États-Unis. J'avais aussi pris la décision de fermer Damas en son temps comme beaucoup d'autres pays y ont aussi fermé leur ambassade. Ces éléments ont été communiqués.

Ce que je vous communique aujourd'hui, ce sont des fermetures qui sont programmées pour l'essentiel d'ici l'été et sur lesquelles nous travaillons aussi avec les Régions pour voir comment tenir compte de leur implantation.

Soms duurt de uitvoering nog heel lang. Voor Casablanca gaat het over 2017/2018, na de installatie van onze nieuwe capaciteit in Rabat. Het zal perfect mogelijk zijn om te werken vanuit Rabat, met een nieuw gebouw en een nieuwe kanselarij. We hebben beslist om het consulaat in Casablanca te sluiten, maar pas na de transitie naar Rabat. Dat zal niet voor 2015 zijn. Het is voor 2017 en 2018, net zoals het geval is voor Johannesburg. De sluiting van het consulaat in Johannesburg is ook voor de tweede helft van 2016, na een transfer en de voorziening van capaciteit in Pretoria. Wij werken ook daar samen met de Gewesten.

Is een correcte samenwerking met de Gewesten mogelijk?

J'en viens au modèle suisse. Pour ma part, je ne suis pas partisan absolu d'un modèle ou d'un autre. Mais nous travaillons déjà, monsieur Crusnière, avec des locations qui sont payées par les Régions ou les Communautés qui occupent des espaces au sein de nos bâtiments.

J'ai annoncé des collaborations avec les Pays-Bas. Sachez que j'ai signé récemment, à La Haye, le MoU concernant la location de 500 m² par nos collègues néerlandais à Kinshasa. Je me suis rendu sur place pour voir l'état d'avancement de la construction de notre nouvelle chancellerie. Je peux vous dire que les délais sont respectés. Si cela se passe bien, nous devrions être capables d'ouvrir notre chancellerie, juste avant les élections présidentielles. En effet, nous disposons encore de deux mois pour ce faire. Nous verrons bien!

À chaque fois, on procède à une location. Il arrive également que nous occupions des bâtiments de nos collègues néerlandais. Nous avons l'intention de continuer à travailler de cette façon. Aujourd'hui, c'est d'ailleurs la seule façon un peu moderne de travailler.

Si à un moment donné, des partenaires estiment avoir de meilleures offres et souhaitent s'installer ailleurs, ils peuvent le faire. Mais, dans les capitales où nous sommes présents, je plaide en faveur du regroupement des services y compris des Régions. En revanche, j'invite souvent ces dernières à s'installer ailleurs dans le pays, dans des villes économiquement développées, l'objectif étant de mieux assurer notre représentation.

D'ailleurs, pour ce qui concerne Cologne des discussions sont actuellement en cours. En effet, je n'exclus pas – c'est la raison pour laquelle le budget est toujours prévu – d'investir dans ce bâtiment puisque les

Régions y resteront présentes jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, la question se posera, à un moment donné, de savoir si l'on vend ou non le bâtiment dont question. Mais quand on a un immeuble à vendre, il n'est pas exclu qu'il soit préférable de le faire dans des conditions plus optimales en termes d'aménagement. En attendant, il est important de voir quels sont les besoins de ceux qui l'occupent aujourd'hui. Toujours est-il que la question reste en suspens. Il est possible que l'on ne fasse pas procéder aux travaux. Mais le budget existera tant que l'on n'aura pas pris la décision formelle d'abandonner l'immeuble concerné dont un étage est pratiquement fermé car il abrite un théâtre et des locaux qui ne sont pas utilisables à ce jour.

Wat Rijsel betreft, heb ik het antwoord gegeven. Daar is geen vraag vanuit de Gewesten om een echte locatie te hebben. Daarom zullen we daar overgaan tot een verkoop van het gebouw.

Certes, nous pouvons toujours discuter des retards et des difficultés, mais il suffit de 37 minutes de parcours Thalys pour être à Bruxelles en partance de Lille. Dès lors, il faut bien conscientiser que l'assistance consulaire peut être assurée soit à Paris soit à Bruxelles. Mais imaginez! Prendre le Thalys depuis Lille peut nous amener très rapidement dans la capitale française, voire dans la capitale belge.

Il y a également une série d'autres activités importantes. Je pense à la communauté sur le plan économique. Je reste convaincu que l'on doit avoir une présence des Régions sur place, lesquelles veulent jouer un rôle davantage sur le plan économique. Mais au point de vue de l'assistance consulaire proprement dite, nous nous situons là dans une zone de proximité telle qu'il est possible de travailler différemment, peut-être en renforçant les moyens, notamment à Paris dans le cas de Lille mais peut-être à d'autres endroits dans d'autres cas.

Pour repasser en revue une série d'autres remarques, nous avons effectivement réalisé des économies à travers des fermetures de postes, mais parfois aussi en raison des coûts de sécurité très élevés. Vis-à-vis de Kaboul ou de Tripoli – et je ne parle pas de ce que nous aurions dû faire à Damas – un des critères de choix a été à un moment de nous dire que nous n'étions plus capables d'assumer des mesures de sécurité aussi drastiques pour assurer notre présence.

À Kaboul, il faut admettre que la logique consiste en un retrait, comme pour la plupart des États. Cela ne signifie pas que nous ne serons plus du tout représentés. Je souhaite, comme beaucoup d'autres Européens, que l'Union européenne reste présente avec des règles de sécurité gérables. Cela nous permettra, si nécessaire, d'avoir au besoin une défense sur place. La Défense nationale est tout à fait d'accord avec cette approche.

Pour ce qui concerne les États européens et les pays baltes, le choix de l'équipe gouvernementale à l'époque était d'ouvrir des postes partout, dans tous les pays candidats, ce que je ne critique pas. Mais d'après moi, il ne s'agit pas de la meilleure des décisions, parce que nous avons des besoins ailleurs dans le monde. J'ai eu l'occasion d'ouvrir un consulat général à Chennai en Inde. Nous devons peut-être ouvrir d'autres postes ailleurs dans des pays émergents. Ceci ne vaut pas seulement pour les Affaires étrangères. Au vu de l'évolution, ouvrir systématiquement de nouveaux postes - je pense à Malte que l'on a fermé, à Chypre, aux pays baltes et aux Balkans progressivement - n'est pas praticable.

En ce qui concerne les pays baltes, nous avons une présence militaire à travers notre représentation au sein de l'OTAN. Nous avons régulièrement des contacts Benelux / UE. J'étais encore il y a peu de temps à Tallinn lors d'un contact pays baltes / Benelux.

Ne soyez pas tout à fait convaincu que le fait de maintenir un poste dans un des trois États baltes soit nécessairement mieux perçu, en tout cas dans les deux autres, que le fait de travailler au départ de pays voisins. C'est une considération que j'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs collègues dans la région. Mais je ne cache pas que nous allons voir avec le Benelux notamment quelles sont les possibilités de renforcer notre présence et de voir comment renforcer la démarche, même si nous travaillons déjà avec des consuls honoraires et les partenaires du Benelux.

Il est vrai que le choix a été fait de fermer un certain nombre de consulats généraux et d'ambassades en Europe en premier lieu, avant de voir comment travailler à l'extérieur.

En ce qui concerne Brazzaville, le consul honoraire n'aura pas les responsabilités essentielles en matière d'évacuation mais c'est avec l'ambassade de France que nous travaillons aujourd'hui sur le sujet. Il faut bien se rendre compte du fait que c'est là que se trouve la capacité importante. On renforce notre représentation

à Kinshasa, nous aurons une nouvelle chancellerie sur le Boulevard du 30 juin dès la fin de l'année prochaine. Nous aurons l'occasion de travailler en direct avec nos partenaires habituels, dont la France. Ce n'est effectivement pas le consul honoraire qui sera en première ligne, même s'il peut jouer un rôle dans ces occurrences.

En ce qui concerne le nombre de diplomates, les fermetures de postes entraînent des réaffectations mais nous allons lancer un concours diplomatique dont l'ambition est de recruter 40 nouveaux diplomates. C'est la première fois depuis longtemps que nous organisons un tel concours. L'ambition est donc d'aller dans ce sens et, depuis quelques semaines, je réponds favorablement à quelques demandes de voir des diplomates prolonger leur carrière pour pouvoir encore exercer l'une ou l'autre mission pour le département. Nous pouvons également utiliser cette solution de temps en temps, solution qui va dans le sens des réformes que nous mettons en place en matière de retraite. À un moment donné, il y aura une ouverture plus forte en la matière.

Le gain global est de 9 millions d'euros, programmé sur toute la période car des fermetures n'interviendront qu'en 2016, en 2017 pour Casablanca ou en 2018.

M. Maingain évoquait le rôle de Bruxelles en tant que siège de l'Union européenne et de l'OTAN. Nous ne sommes pas les seuls à mener ce genre de restructuration.

Les pays scandinaves ont déjà réorganisé leur présence à l'étranger en se regroupant, comme nous le faisons avec le Benelux. D'autres pays, comme les Pays-Bas, sont en train d'organiser des restructurations de postes, des fermetures de postes dans un certain nombre d'endroits à travers le monde et surtout à Bruxelles. Je trouve cela tout à fait légitime.

Il y a aussi des réorganisations qui interviennent: plusieurs États ont déjà regroupé leurs ambassades pour ne plus avoir qu'une seule ambassade auprès du bilatéral de l'Union européenne ou de l'OTAN ou bien pour en avoir deux au lieu de trois. Je peux comprendre pourquoi. Parfois, ils choisissent d'étendre la juridiction, d'aller vers une juridiction plus Benelux ou au moins belgo-luxembourgeoise. Nous devons évidemment être attentifs à maintenir une relation de qualité avec nos partenaires.

J'ajoute que j'ai déjà soulevé, au sein du gouvernement, la remarque concernant la sécurité de nos postes à l'étranger. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de mesures qui sont prises en collaboration avec la Défense nationale. Il s'agit de services de protection rapprochée: les détachements d'agents de sécurité (DAS). On peut se demander si, à un certain moment, selon les circonstances, dans un pays ou un autre – on en a parlé pour l'Afrique centrale —, il n'y aurait pas lieu d'avoir des équipes mobiles en la matière. Cela permettrait d'avoir, pour des périodes limitées, une présence de sécurité sur place.

Il n'y a pas encore de décision qui a été prise en la matière, mais cela doit faire partie de l'analyse. La préoccupation de la sécurité s'accroît dans un certain nombre d'endroits.

01.09 **Olivier Maingain** (FDF): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces explications complémentaires. Sur la base du rapport actualisé, nous vérifierons quels ont été les critères plus précis qui ont présidé à certains choix, même si vous avez déjà donné des éléments de réponse.

De manière plus générale, ce qui me frappe beaucoup dans l'orientation de la politique actuelle des relations extérieures, c'est qu'elle privilégie la démarche commune avec les deux autres États du Benelux. J'avoue avoir plus que des réserves à ce sujet. Le Benelux a eu sa raison d'être à une époque où l'Union européenne n'avait pas encore sa force ou son intégration, si je puis dire. Tout le monde pensait que, petit à petit, cette institution irait vers une extinction progressive et, tout d'un coup, on fait revivre cette entité de manière peut-être un peu systématique, pour ne pas dire obsessionnelle.

J'avoue être réservé parce que, d'une part, on trouverait des marges de manœuvre budgétaires si on se dispensait de certaines contributions aux institutions beneluxiennes et si on pouvait les réaffecter à d'autres choix politiques de relations extérieures; d'autre part, parce que je n'ai pas toujours le sentiment que, notamment, la conception européenne des Pays-Bas sur un certain nombre de grands enjeux européens soit proche de celle de la Belgique. On a vu, dans l'histoire européenne, de profondes divergences entre les Pays-bas et la Belgique quant à la manière de concevoir l'intégration européenne.

Je trouve que, dans la relation avec les autres États européens, donner l'impression qu'il y a une sorte de

front commun Belgique / Pays-Bas, n'est peut-être pas toujours le meilleur signal de compréhension. En effet, qu'on le veuille ou non, la symbolique est là. Quand on partage les locaux d'une chancellerie d'un autre État, c'est qu'on se sent plus proche de cet État sur le plan politique, que d'un autre. Il s'agit donc quand même d'un choix politique lourd de conséquences et je ne suis pas certain que ça ne dévie pas, quelque part, la perception de ce qu'était le rôle de la Belgique, notamment sur le plan de la construction européenne où je trouve que les Pays-bas n'ont pas toujours eu les mêmes audaces ou les mêmes volontés que la Belgique.

Et puis, vis-à-vis de pays tiers (hors UE), pourquoi ne pas privilégier - j'ignore si c'est possible -, ce qui pourrait se faire avec la représentation de l'Union européenne présente à l'étranger? Lorsqu'un certain nombre d'États européens réfléchissent à leur représentation dans des pays où il existe une représentation européenne, peut-être que notre présence au sein des locaux, des bâtiments de la représentation européenne aurait là une signification politique plus intéressante.

Et je vais plus loin encore: pour des pays de l'Afrique francophone, notamment, quand on voit le développement pris par la francophonie institutionnelle, trouver des partenariats avec des pays jouant un rôle majeur dans son développement, pourrait aussi être une manière – si on cherche des économies de fonctionnement – de donner un signal et un poids supplémentaire à la francophonie institutionnelle.

Je ne veux donc pas dire que, s'il y a une représentation auprès d'Andorre, un partenariat avec les Pays-Bas ou le Luxembourg n'auraient pas leur raison d'être. Je vous taquine! Mais plus fondamentalement, je crois que nous avons à diversifier nos partenariats et notre représentation, et il me semble que le choix systématique, très marqué politiquement, et qui a quand même une certaine connotation par rapport à nos débats de politique intérieure, de partenariat avec les Pays-Bas, pourrait être revu.

01.10 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur le ministre, je ferai trois petits commentaires. D'abord je suis tout à fait d'accord avec mon collègue. On part toujours de l'idée implicite que l'on partagerait une diplomatie, des intérêts, une vision internationale identique avec les Pays-Bas. Cela doit être encore démontré. Je n'ai pas constaté ce fait en beaucoup d'occasions. Je trouve donc, monsieur le président, que ce débat serait intéressant à mener au sein de votre commission. Y a-t-il effectivement une diplomatie étrangère commune au Benelux? Avons-nous des intérêts communs, des priorités communes sont-elles portées? Avons-nous effectivement une même vision des choses? Je me pose cette question depuis un certain nombre d'années au sujet d'une série d'enjeux, et notamment de l'enjeu de sécurité.

J'en viens à ma deuxième remarque. Je vous comprends, et je peux adhérer à une série de remarques que vous faites, monsieur le ministre. Il y a tout de même un élément sur lequel j'attire votre vigilance et votre attention. Nous nous retirons de toute une série d'endroits où notre sécurité ou directement celle de nos diplomates, est probablement menacée, mais se jouent là aussi des enjeux qui sont extrêmement importants pour la sécurité de l'Europe, pour notre sécurité en général et l'avenir de notre stabilité. Je veux parler de Damas bien sûr, de Tripoli, de Kaboul, et dans une moindre mesure de Brazzaville. On a souligné le rôle sur le plan de la sécurité de cet endroit, et j'ajoute encore les pays baltes.

Il faut faire attention à ne pas se retirer de ces places, et à ne pas devenir in fine complètement dépourvus de capacité d'intervention diplomatique directe en tous ces endroits où se joue la sécurité à l'avenir et tous ces enjeux. Cela me paraît important de ne pas désertier ces places, et de vérifier que se déroule là une action diplomatique qui peut appuyer ou éventuellement prévenir ou anticiper des actions de défense et de sécurité. C'est un élément qui me paraît très important pour l'avenir. On a tendance, et je peux le comprendre, en raison de la sécurité des personnes, à fermer ces ambassades. Vous avez souligné le coût qu'engendre la protection de notre personnel, mais en même temps, ce sont des endroits extrêmement importants sur le plan de la sécurité et de la stabilité internationales.

La diplomatie a évidemment un rôle à jouer dans ce contexte.

Troisième remarque, je suis surpris par vos propos au sujet de Cologne. Lors de notre précédent débat, vous m'aviez indiqué que, si Cologne était fermé, la ligne budgétaire serait supprimée. Vous me l'aviez confirmé. Or, aujourd'hui, vous me dites l'inverse.

01.11 Didier Reynders, ministre: Je ne vous dis pas l'inverse. Je vous dis que l'on continue à travailler avec les Régions. Si les Régions souhaitent louer le bâtiment, nous tenterons, dans une bonne relation entre le fédéral et les entités fédérées, de leur louer dans de bonnes conditions. Si on continue à utiliser ce

bâtiment – on verra bien si tel est le cas ou non –, des travaux devront peut-être être réalisés. Par contre, si on l'abandonne complètement, il est possible que ces travaux ne se fassent pas. Pour l'instant, nous continuons à travailler avec les Régions sur le site. Nous n'allons quand même pas abuser de nos locataires, d'autant plus que ce sont nos amis régionaux.

01.12 **Georges Dallemagne** (cdH): Ce n'est donc plus très clair. Nous verrons bien.

01.13 **Richard Miller** (MR): Monsieur le ministre, ma vision de l'Europe et du monde ne s'arrête pas aux frontières du Benelux. J'aimerais néanmoins émettre une remarque sur le doute émis par mes deux collègues quant à l'utilité de ce Benelux. J'ai le sentiment malgré tout, tout en étant un Européen très convaincu, que l'Europe a comme épine dorsale les États membres et qu'il manque un peu de chair sur cette colonne vertébrale. J'ai l'impression que les échanges entre citoyens européens ne se réalisent pas de la façon dont on pourrait le souhaiter.

Dès lors, avoir une entité transfrontalière, lieu où justement ce dépassement des frontières internes de l'Union européenne se vérifie et se vit chaque jour au quotidien, ne me paraît pas inintéressant. Des dossiers nous rapprochent, notamment toute la politique portuaire, la politique du transport fluvial, etc. Cela concerne les Pays-Bas et cela nous concerne.

Je ne suis pas obsédé par la subsistance du Benelux mais, à mes yeux, il est intéressant d'avoir, à travers l'ensemble du territoire européen, des zones transfrontalières qui apprennent à dépasser les frontières.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 **Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la mise en oeuvre de l'accord commercial entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et le Qatar ainsi que la mission économique belge prévue dans ce pays en mars 2015" (n° 637)**

02 **Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de implementatie van het handelsakkoord tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie (BLEU) en Qatar en de voor maart 2015 geplande Belgische handelsmissie naar dat land" (nr. 637)**

02.01 **Benoit Hellings** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, il y a quelques mois, la presse révélait les conditions de travail catastrophiques dans lesquelles les ouvriers étrangers présents sur les chantiers qataris opèrent pour mettre sur pied des infrastructures qui vont servir à la Coupe du monde de football de 2022. Cette situation reste à ce jour extrêmement préoccupante.

Ma question datant du 25 novembre dernier, les faits ne sont pas récents. Le 17 novembre, la Confédération syndicale internationale éditait un rapport sur la situation des travailleuses domestiques dans les pays du Golfe. Le rapport est intitulé *Comment l'exploitation est facilitée*. C'est un nouvel élément qui vient s'ajouter à de très nombreux rapports d'autres ONG de défense des droits de l'homme qui ont pointé le statut de quasi-esclavage dans lequel sont plongés les travailleurs migrants au Qatar, qu'ils travaillent dans les maisons ou sur les chantiers. Ceux-ci exercent leur métier dans des conditions indécentes et survivent dans des camps insalubres. Ils n'ont ni le droit de se syndiquer, ni le droit de faire grève.

Or le Parlement belge a apporté assentiment à un accord d'investissement avec le Qatar pas plus tard qu'en juillet 2012. Ce traité avait été présenté à l'époque par le gouvernement Di Rupo comme une façon d'aider plusieurs entreprises belges à participer à la construction des stades et à l'infrastructure liée à cette future Coupe du monde en imposant des clauses sociales dites fortes. En effet, l'article 6 de l'accord que je viens d'évoquer concerne l'encouragement de la protection réciproque des investissements et en son article 3, il prévoit que "les parties contractantes réaffirment leurs obligations en tant que membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi que leurs engagements en vertu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail et de son suivi. (...) Les parties contractantes veilleront à ce que lesdits principes et droits universellement reconnus des travailleurs, énoncés au paragraphe 6 (...), soient reconnus et protégés dans leurs législations nationales". D'ailleurs, le paragraphe 4 de ce même accord de 2012 prévoit que "à la demande de l'une des parties contractantes, l'autre partie acceptera que les représentants de leur gouvernement se réunissent à des fins de consultation sur toute matière tombant dans

le domaine d'application du présent article".

Bref, à la lumière des événements et rapports récents, le Qatar ne respecte visiblement pas les dispositions essentielles du droit social international.

Monsieur le ministre, lors d'une réponse à une question que je vous avais posée en mars 2014 au Sénat, vous aviez précisé que l'accord en question n'était pas entré en vigueur. Pourriez-vous me préciser si désormais c'est chose faite?

Dans l'hypothèse où cet accord est entré en vigueur, comment envisagez-vous d'activer les dispositions en question – l'article 6 – et de permettre une consultation afin de vérifier l'application de cet article?

Enfin, que l'accord soit applicable ou pas, est-il opportun pour la Belgique d'organiser une mission commerciale princière, prévue ce mois-ci, au Qatar alors que ce futur partenaire ne respecte visiblement pas les normes sociales élémentaires? Sans le respect strict des normes sociales de ce futur accord, la Belgique se rendrait non seulement complice d'une situation sociale inacceptable mais ferait également courir un risque économique aux nombreuses entreprises belges travaillant sur place, leur crédit pouvant être entaché par ce qui s'avère être un esclavage littéralement organisé par l'État qatari.

02.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Hellings, le 31 mars 2014, j'ai procédé à l'échange des instruments de ratification relatifs à l'accord bilatéral sur la protection et la promotion des investissements entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et le Qatar, avec le ministre adjoint des Affaires étrangères du Qatar, Mohamed Bin Abdullah Al-Rumaihi, et le représentant du Luxembourg. L'accord est entré en vigueur le 30 avril 2014.

À l'occasion de cette rencontre et ayant les clauses sociales que vous mentionnez dans votre question à l'esprit, j'ai fait part au ministre adjoint de mes préoccupations et de celles du Parlement belge, comme des milieux syndicaux et associatifs, concernant les conditions de travail des migrants sur les chantiers au Qatar. J'ai informé le ministre adjoint du souhait de la partie belge d'entamer un dialogue sur la façon dont le travail est organisé sur lesdits chantiers. J'ai également souligné la grande importance que la partie belge accorde à cette question, notamment au regard des nombreuses entreprises belges intéressées par la conclusion de contrats dans le cadre de la Coupe du monde de football et soucieuses d'éviter de s'associer à des sous-traitants dont les pratiques poseraient problème.

J'ai également souligné qu'il serait important de voir comment certaines réformes annoncées se traduiraient dans la pratique en suggérant que cela se fasse dans le cadre des visites sur place. En outre, j'ai suggéré que l'Organisation internationale du Travail puisse être associée au suivi de ces initiatives.

Nos postes diplomatiques au Qatar et dans la région suivent de près et depuis longtemps la problématique du respect des droits des travailleurs. De plus, chaque fois que l'occasion se présente dans un contexte qui s'avère opportun, cette question est soulevée avec nos interlocuteurs tant lors d'entretiens bilatéraux que dans un cadre multilatéral.

À cet égard, je souhaite notamment faire référence à l'intervention de la Belgique lors du dernier examen périodique universel consacré au Qatar le 7 mai 2014 dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. À cette occasion, la Belgique a formulé deux recommandations portant sur la situation des ouvriers migrants, recommandations que le Qatar a acceptées.

La Belgique est également active sur le dossier au sein de l'Union européenne. Dans ce cadre, je souhaite attirer votre attention sur la déclaration que l'Union a faite lors de la 322^e session du conseil d'administration de l'OIT le 12 novembre 2014. Dans sa déclaration faite au nom des pays membres de l'Union, le représentant de l'Union a souligné que l'engagement politique du Qatar à améliorer sa législation doit être suivi dans un délai clair et déterminé de mesures appropriées afin d'en assurer l'application effective, y compris par le renforcement des inspections du travail. Il a aussi évoqué l'importance d'une collaboration étroite avec l'OIT.

Les autorités qataries sont bien conscientes des préoccupations et la problématique est devenue une priorité pour le gouvernement qui s'est montré plutôt constructif et ouvert au dialogue. Le Qatar a pris des mesures pour améliorer les conditions de travail: augmentation du nombre d'inspecteurs du travail; mécanisme de plainte *on-line*; diverses nouvelles instructions pour l'amélioration des conditions de

logement; nouvelles mesures dans les cahiers de charge pour de nombreux projets liés à la Coupe du monde, à la Qatar Foundation et à Ashghal Public Works Authority; adoption d'une nouvelle loi qui sera prochainement en vigueur sur le travail, prévoyant notamment le paiement des salaires au moins une fois par mois sur un compte bancaire; réforme en cours de finalisation du système du *sponsorship* qui devrait permettre de changer d'employeur et d'améliorer l'octroi des permis de sortie.

Des discussions sont également en cours avec les autres pays du GCC pour un contrat standard pour les travailleurs domestiques. L'entrée en vigueur des nouvelles lois constituera un moment important pour juger des actions entreprises. Une fois ces nouvelles mesures promulguées, il faudra évaluer avec nos partenaires européens la mise en œuvre concrète sur le terrain.

J'insiste, pour éviter l'amalgame entre toutes les sociétés étrangères actives au Qatar, sur le fait que mes services n'ont pas connaissance de situations critiquables impliquant des sociétés belges. Je tenais à le rappeler car cet aspect est important à prendre en compte lorsque vous évoquez les clauses de l'accord bilatéral sur la promotion et la protection des investissements entre l'UEBL et le Qatar ou lorsque vous faites référence à la prochaine mission princière au Qatar et aux Émirats arabes unis.

S'agissant de nos contacts bilatéraux avec le Qatar, je puis vous assurer que cette question est systématiquement abordée. Il en sera de même lors de mes contacts à l'occasion de la prochaine mission princière. Je puis vous assurer que mes services continueront à accorder toute l'attention nécessaire au suivi de ce dossier, non seulement au suivi des réformes qui se mettent en place, mais encore plus au suivi de leur mise en œuvre sur le terrain.

02.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour l'exposé que vous venez de faire. Je suis particulièrement rassuré par l'attitude de vos services et de la diplomatie belge par rapport aux diverses initiatives qui ont été prises à tous les niveaux, bilatéral et multilatéral.

Par contre, je suis beaucoup moins rassuré par l'attitude du Qatar: rien n'a été dit au sujet des droits syndicaux. Il faut être extrêmement vigilant. Je vous incite à le rester. Je suis heureux d'apprendre qu'aucune entreprise belge, à la connaissance de nos services sur place, ne soit mêlée à ce type d'esclavagisme déguisé.

Un élément géopolitique est intervenu depuis le dépôt de ma question au mois de novembre: le Qatar a rappelé son ambassadeur en Égypte le 19 février dernier pour consultation. C'est diplomatiquement dit. C'était lié à l'époque à une déclaration du délégué égyptien lors d'une réunion de la Ligue arabe, qui avait des réserves par rapport au Qatar et au financement du terrorisme. Il s'agit d'un acte politique extrêmement fort et maladroit, qui justifierait à tout le moins la plus grande prudence à l'égard de la mission que vous allez mener avec la princesse Astrid au Qatar.

Au-delà des dimensions sociales et environnementales, sur lesquelles on travaille dans ce parlement depuis des années, il y a aussi désormais la dimension géopolitique. Le Qatar joue pour le moins un rôle trouble dans la crise connue par Daech en Syrie et en Irak, mais aussi maintenant en Libye. Il s'agirait d'être extrêmement prudent et de pouvoir mettre les points sur les i en restant extrêmement ferme quant au financement de Daech ou à l'attitude ambiguë quant à ce que l'Égypte fait par exemple sur Daech en Libye. Ce doit être rappelé à vos homologues qataris.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Questions et interpellation jointes de

- Mme Gwenaëlle Grovonijs au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la reconnaissance formelle de l'État de Palestine par la Belgique" (n° 756)

- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le blocage des recettes fiscales de la Palestine" (n° 1323)

- Mme Gwenaëlle Grovonijs au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la mise en œuvre de la résolution sur la reconnaissance de la Palestine adoptée en séance plénière le 5 février dernier" (n° 2043)

- M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur "la mise en œuvre de la résolution sur la 'reconnaissance de la Palestine' adoptée en séance plénière le 5 février dernier" (n° 25)
- M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la mise en œuvre de la résolution sur la reconnaissance de la Palestine adoptée en séance plénière le 5 février dernier" (n° 2819)
- Mme Sarah Claerhout au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la résolution parlementaire concernant la reconnaissance de l'État palestinien par la Belgique" (n° 2877)

03 **Samengevoegde vragen en interpellatie van**

- mevrouw Gwenaëlle Grovonijs aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de formele erkenning van Palestina als Staat door België" (nr. 756)
- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de blokkering van de belastinginkomsten van Palestina" (nr. 1323)
- mevrouw Gwenaëlle Grovonijs aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitvoering van de resolutie over de erkenning van Palestina die op 5 februari jongstleden door de plenaire vergadering werd aangenomen" (nr. 2043)
- de heer Stéphane Crusnière tot de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen over "de tenuitvoerlegging van de resolutie over de erkenning van de Palestijnse Staat, die de Kamer op 5 februari jongstleden heeft aangenomen" (nr. 25)
- de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitvoering van de resolutie over de erkenning van Palestina die op 5 februari jongstleden door de plenaire vergadering werd aangenomen" (nr. 2819)
- mevrouw Sarah Claerhout aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de parlementaire resolutie betreffende de erkenning van de Palestijnse Staat door België" (nr. 2877)

03.01 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de minister, de Palestijnse Autoriteit heeft als waarnemend niet-lidstaat bij de VN, na ratificatie van het Statuut van Rome, het lidmaatschap van het Internationaal Strafhof in Den Haag aangevraagd, waarna VN-secretaris-generaal Ban Ki-moon de toetreding van de Palestijnse Staat tot het Internationaal Strafhof tegen 1 april 2015 heeft bevestigd.

Israël beschouwt die actie als een rechtstreekse confrontatie met Israël en heeft meteen de maandelijkse belastinginkomsten, die rechtmatig toebehoren aan de Palestijnse Autoriteit ter waarde van 106 miljoen, geblokkeerd en bedreigd met zwaardere sancties. Het inhouden van de belastinginkomsten zijn internationaalrechtelijk een schending van Israëls verantwoordelijkheden volgens het Protocol van Parijs.

Mijnheer de minister, de Europese Unie, met België op kop, heeft steeds een zeer actieve rol gespeeld in de bevordering van gerechtigheid en de bescherming van de mensenrechten. Welk standpunt neemt België in met betrekking tot de toetreding van de Palestijnse Staat tot het Internationaal Strafhof? Zal België zijn partnerlidstaten in de EU aansporen om een toetreding te ondersteunen? Ziet u de toetreding tot het Statuut van Rome als een mogelijke versterking van het vredesproces?

Hoe ernstig schat u het inhouden van Palestijns belastinggeld, en dus de schending van het Protocol van Parijs, door Israël in? Hebt u Israël hierover aangesproken, eventueel in een Europese context? Hoe zult u reageren op eventuele verdere represailles van Israël?

Mijn volgende vraag is hier heel nauw mee verbonden. Wij roepen in de resolutie die op 5 februari in het federaal Parlement werd goedgekeurd, op om de Palestijnse Staat te erkennen op het meest opportune moment om er zoveel mogelijk positieve effecten uit te halen in het kader van de vredesonderhandelingen, bij voorkeur naar aanleiding van een geconcentreerde Europese actie, die de realisatie van een sterk Palestijns bestuur moet beogen.

Mijnheer de minister, ik constateer evenwel in Europa een sterke verscheidenheid aan standpunten ter zake. Hoe zullen u en uw collega's in de Europese Raad van ministers van Buitenlandse Zaken en de Hoge

Vertegenwoordiger voor Buitenlandse Zaken en Veiligheidsbeleid Federica Mogherini de problematiek in de nabije toekomst benaderen? Zult u namens België of samen met de EU concrete initiatieven nemen?

Bent u op de hoogte van de initiatieven van andere Europese landen met betrekking tot de situatie in Israël en Palestina? Zult u bepaalde initiatieven mee steunen?

Hoe verliep uw gesprek met president Abbas? Hoe ziet u de verdere ondersteuning van de Palestijnse Autoriteit vanuit België?

Mijnheer de minister, samenvattend, welke strategie zult u volgen om gehoor te geven aan de parlementaire resolutie?

03.02 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, j'en profite pour excuser ma collègue Grovonijs qui avait aussi posé une question sur le sujet mais qui est en mission à l'étranger. Nous avons choisi de déposer l'interpellation pour enfin pouvoir vous interroger sur la question.

Le 5 février dernier, en votre absence alors qu'il s'agissait pourtant d'un thème primordial, la majorité a adopté en séance plénière une proposition de résolution demandant au gouvernement de reconnaître la Palestine comme un État et sujet de droit international au moment qui sera jugé le plus opportun en fonction de différents éléments.

Je m'étonne d'ailleurs de la question de ma collègue puisqu'elle a également soutenu ce texte avec toute une série d'éléments: l'impact positif de cette reconnaissance afin de relancer ou d'appuyer un processus politique inclusif de négociations entre Israël et la Palestine, l'évolution de la concertation entre les États membres de l'Union européenne et des efforts de l'Union européenne pour soutenir le processus de paix en vue d'une solution définitive et globale respectant les aspirations légitimes de paix, de sécurité et de prospérité pour les peuples palestinien et israélien, et l'exercice d'un gouvernement palestinien de plein exercice ayant autorité sur l'ensemble des territoires palestiniens.

En outre, selon ce texte, les limites reconnues du territoire de l'État de Palestine seront les frontières de 1967, uniquement modifiées moyennant l'accord des deux parties. Suite à cette adoption, pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, comment le gouvernement compte à présent mettre en œuvre cette résolution et selon quel calendrier et donc ainsi reconnaître effectivement et formellement l'État de Palestine?

03.03 Minister Didier Reynders: Mijnheer de voorzitter, collega's, wat wij tijdens de politieke dialoog altijd aan de twee partijen hebben gezegd, is dat zij naar de onderhandelingstafel moeten terugkeren. Het is immers alleen door het hervatten van het vredesproces dat de totstandkoming van een soevereine Palestijnse Staat mogelijk zal zijn, een Palestijnse Staat die in vrede leeft naast de Staat Israël, waarvan de veiligheid verzekerd zou moeten zijn.

Wij hebben dus nota genomen van de laatste ontwikkelingen rond de toetreding van Palestina tot het Internationaal Strafhof, maar dat verandert niets aan de grond van de zaak noch aan onze basispositie, te weten dat een duurzame vrede enkel via een politiek onderhandelingsproces bereikt zal kunnen worden. Alle stappen die genomen worden, moeten dus tot dat proces bijdragen.

Wij roepen beide partijen op om geen stappen meer te ondernemen die een snelle terugkeer naar de onderhandelingstafel verhinderen. In dat verband menen wij, zoals Federica Mogherini ook heeft gezegd, dat een goed werkende Palestijnse Autoriteit essentieel is voor een oplossing en dat de beslissing van Israël om de belastingen die het in de Palestijnse gebieden int niet uit te betalen aan de Palestijnse autoriteiten, indruist tegen het Protocol van Parijs.

Wat uw vraag betreft, mevrouw Claerhout, ik ben niet op de hoogte van specifieke stappen die andere landen zouden hebben genomen om de openbare aanklager van het Internationaal Strafhof te ontmoedigen of om een onderzoek te verhinderen. Dat is in ieder geval niet ons beleid. De toetreding tot het Internationaal Strafhof werd niet besproken tijdens de onderhandelingen over het Associatieverdrag met Israël. Het Associatieverdrag werd in 2000 gesloten, vóór de inwerkingtreding van het Statuut van Rome op 1 juli 2002 en vóór het besluit van de Raad van de Europese Unie over het Internationaal Strafhof op 16 juni 2003.

Je pense opportun que les parlementaires débattent de la résolution adoptée par le Parlement, puisqu'il s'agissait d'une résolution. Il n'est pas indispensable que le gouvernement soit présent, monsieur Crusnière.

Vous avez énoncé les trois critères contenus dans la résolution qui a été votée, servant à déterminer le moment auquel la reconnaissance de la Palestine sera la plus opportune. Il est difficile de dire que l'évolution de la situation actuelle soit de nature à se rapprocher de ces trois éléments.

Pour ne s'en tenir qu'au premier d'entre eux, nous ne considérons pas que, dans l'état actuel des choses, la reconnaissance de la Palestine aurait un impact positif pour relancer ou pour appuyer un processus politique inclusif de négociation entre Israéliens et Palestiniens. Cela ne signifie pas que rien ne soit entrepris pour amener les deux parties à la table des négociations. Vous aurez sans aucun doute pris connaissance de la déclaration du quatuor qui s'est réuni à Munich le 8 février, et qui montre que la nécessité de relancer les pourparlers de paix est une priorité que partagent tous ses membres.

Un représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix devrait également être nommé. Je l'avais demandé depuis plusieurs réunions du Conseil Affaires étrangères, afin de promouvoir ce retour aux négociations. Des initiatives sont donc prises pour que le processus de paix au Moyen-Orient puisse à nouveau progresser dès que cela sera possible. Nous ne considérons cependant pas que la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État soit, à ce stade, opportune et efficace pour relancer ce processus. Vous savez qu'au cours des prochains jours, un autre processus se mettra en route, celui des élections en Israël.

Het is niet helemaal correct om te stellen dat er in de Europese Unie een sterke verscheidenheid aan standpunten over het vredesproces bestaat. Het is een feit dat een deel van de EU-landen Palestina als staat heeft erkend en een deel niet. Alle EU-landen zijn het echter eens over de fundamentele beginselen die de acties van de EU in het vredesproces moeten leiden. De conclusies van de Raad Buitenlandse Zaken met betrekking tot de gemeenschappelijke positie zijn uiterst duidelijk. Wij hebben ook allen hetzelfde uiteindelijke doel voor ogen: de tweestatenoplossing, dus de oprichting van een onafhankelijke, soevereine, democratische en levensvatbare Palestijnse Staat, die zij aan zij en in vrede en veiligheid met Israël bestaat. Die aanpak vormt de leidraad voor ons beleid in het vredesproces. België is actief betrokken bij de concrete invulling van dat beleid.

De jongste tijd is er slechts één nieuwe erkenning van Palestina bijgekomen, namelijk door Zweden. De overige beslissingen om Palestina als staat te erkennen, dateren van vele jaren geleden. Wij blijven dus op dezelfde lijn staan, samen met de andere Europese landen, en wij zullen proberen om nieuwe initiatieven te nemen om het vredesproces opnieuw te starten.

03.04 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de minister, ik ben natuurlijk blij om te horen dat er op Europees niveau meer eensgezindheid bestaat over de aanpak en het standpunt ten opzichte van een tweestatenoplossing dan soms het geval lijkt.

Mijnheer de minister, we hebben met enkele Parlementsleden een drietal weken geleden Palestina bezocht. Het gevoel heerst daar toch dat de mogelijkheid om tot een tweestatenoplossing te komen, steeds kleiner aan het worden is. Het is ons ook ten zeerste opgevallen dat de Palestijnen minder initiatieven van Europa verwachten. Daarom wil ik u zeker blijven aanmoedigen om daarin een belangrijke rol te spelen. In België hebben wij heel veel ervaring met erg complexe en ingewikkelde politieke situaties en u hebt daarin zelf ook heel veel ervaring en expertise opgebouwd. Ik denk dat België in het vredesproces echt nog een veel grotere rol kan spelen dan op dit moment het geval is. Volgens mij denken verschillende andere commissieleden er ook zo over.

03.05 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse, qui – comme vous vous en doutez – n'apaise pas mes inquiétudes quant au timing qui sera prévu pour l'application effective de cette résolution. À vous entendre, on peut en effet se demander quand on atteindra le moment le plus opportun pour mettre cette résolution en œuvre. C'est pourquoi j'ai déposé une motion afin de demander la reconnaissance immédiate de l'État palestinien, et ce conformément à la discussion que nous avons eue en séance plénière.

Moties **Motions**

Le **président**: En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.
Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par M. Stéphane Crusnière et est libellée comme suit:

“La Chambre,
ayant entendu l'interpellation de M. Stéphane Crusnière
et la réponse du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris
et des Institutions culturelles fédérales,
demande au gouvernement fédéral

1. de procéder, effectivement et immédiatement, à la reconnaissance de l'État palestinien, et ce dans les frontières de 1967 et conformément à la résolution 43/177 de l'Assemblée générale des Nations unies;
 2. dans ce cadre, une concertation devra être menée avec les partenaires européens afin
- d'œuvrer à la reconnaissance réciproque des deux États, étape indispensable d'une solution juste et durable;
 - de plaider auprès de l'Union européenne pour que cette dernière mette sur pied, dans le cadre de sa politique euro-méditerranéenne de voisinage, un espace de dialogue constructif concernant la paix au Moyen-Orient.“

Een motie van aanbeveling werd ingediend door de heer Stéphane Crusnière en luidt als volgt:

“De Kamer,
gehoord de interpellatie van de heer Stéphane Crusnière
en het antwoord van de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen,
verzoekt de federale regering

1. de Palestijnse Staat werkelijk en onmiddellijk te erkennen binnen de grenzen van 1967, overeenkomstig resolutie 43/177 van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties;
 2. in dat verband met de Europese partners te overleggen, om
- te ijveren voor de wederzijdse erkenning van de twee Staten, als onontbeerlijke stap in het bewerkstelligen van een rechtvaardige en duurzame oplossing;
 - er bij de Europese Unie op aan te dringen dat zij, in het raam van haar Euro-mediterraan nabuurschapsbeleid, voorziet in een forum voor een constructieve dialoog over vrede in het Midden-Oosten.“

Une motion pure et simple a été déposée par MM. Richard Miller et Tim Vandenput.

Een eenvoudige motie werd ingediend door de heren Richard Miller en Tim Vandenput.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.
Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

Voorzitter: Rita Bellens.
Présidente: Rita Bellens.

04 **Samengevoegde vragen van**

- de heer **Wouter De Vriendt** aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toetreding van Israël en Palestina tot het Statuut van Rome van het Internationaal Strafhof" (nr. 878)
- de heer **Dirk Van der Maelen** aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toetreding van Palestina tot het Internationaal Strafhof" (nr. 905)

04 **Questions jointes de**

- **M. Wouter De Vriendt** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'adhésion d'Israël et de la Palestine au Statut de Rome de la Cour pénale internationale" (n° 878)
- **M. Dirk Van der Maelen** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale" (n° 905)

04.01 **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, mijn vraag gaat voor een groot deel over hetzelfde thema dat zopas behandeld is, namelijk het Internationaal Strafhof. Mijn vraag is ingediend op 10 december, nog vóór de aanvraag van de Palestijnse Autoriteit om toe te treden tot het Strafhof, wat de zaak nog extra bemoeilijkt. Ik wil in die zin mijn inleiding schrappen en mij beperken tot de vraag.

Hebt u de kwestie van de toetreding tot het Statuut van Rome al aangebracht of zult u die aanbrengen in de context van uw politieke dialoog met Israël of Palestina, omdat, zoals collega Claerhout zopas zei, Israël gestopt is met de overdracht van belastinggeld, het geld van de Palestijnse Autoriteit voor alle duidelijkheid?

We hebben inderdaad ter plaatse kunnen horen dat dit voor problemen zorgt, niet alleen wat de administratie, de ziekenhuizen en de scholen betreft, maar ook op het vlak van de veiligheidsdialoog tussen de Palestijnse Autoriteit en Israël. Dit gaat om een veiligheidsdialoog die tot nu vrij probleemloos verliep. We hebben dit zowel van Palestijnse als van Israëliische kant gehoord. Natuurlijk, een dergelijke stap vanwege Israël bemoeilijkt de zaak. Het viel ook op dat de Israëliische overheid de Palestijnen verwijt een unilaterale stap te hebben gezet met de aanvraag om lid te worden van het Internationaal Strafhof. Ik denk dat we ons allemaal de wanhoop kunnen indenken van de Palestijnse Autoriteit als de illegale nederzettingenpolitiek blijft voortduren en zo elk vredesproces bemoeilijkt.

Ik vind het geen unilaterale stap. Ik vind het integendeel een inschakeling in de multilaterale organisatie die het Internationaal Strafhof toch is. Bovendien is er een opportuniteit, vermits het Strafhof oorlogsmisdaden kan onderzoeken, gepleegd ten tijde van het conflict in Gaza, oorlogsmisdaden die voor alle duidelijkheid aan beide kanten kunnen zijn gebeurd.

Misschien kunt u die vraag wat opentrekken, aangezien de actualiteit toch veranderd is ten opzichte van 10 december van vorig jaar.

04.02 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, mijn vraag dateert van 12 december en die blijft volgens mij overeind. Ik begin met de vaststelling dat de Europese lidstaten een besluit overnamen van de Raad van de Europese Unie over het Internationaal Strafhof, namelijk dat de lidstaten van oordeel zijn dat zoveel mogelijk leden zo snel mogelijk lid moeten worden van het Internationaal Strafhof.

Volgens berichten in de media zouden sommige Europese lidstaten de aanklager van het Internationaal Strafhof hebben ontmoedigd om onderzoeken aangaande de situatie in Gaza op te starten en zou Palestijnse beleidsmakers ook zijn afgeraden om het Statuut van Rome te ratificeren.

Welk standpunt over de toetreding van Palestina tot het Internationaal Strafhof heeft België sinds de introductie van het bovenvermeld besluit van de Raad van de Europese Unie bezorgd aan de aanklager van het Internationaal Strafhof, aan de PLO of de Palestijnse Autoriteit?

04.03 Minister Didier Reynders: Spijtig genoeg heb ik hetzelfde antwoord als voor mevrouw Claerhout, maar ik ga toch op enkele punten dieper in.

Mijnheer De Vriendt, het is duidelijk. Ik heb al gezegd dat wij dezelfde redenering volgen als Federica Mogherini inzake de beslissing van Israël om belastingen die het in de Palestijnse Gebieden int, niet uit te betalen aan de Palestijnse Autoriteit. Dat druist in tegen het Protocol van Parijs, maar gaat ook in tegen een mogelijke positieve evolutie in het vredesproces. Ik herhaal dat wij tegen alle unilaterale acties in dat verhaal zijn.

Ik heb uw redenering gehoord over een unilaterale beslissing die niet unilateraal is wanneer het mogelijk is om naar een multilaterale organisatie te gaan. Ik heb geprobeerd om te volgen, maar het is een zeer dubieuze redenering. Er is een contradictie tussen een multilaterale organisatie en een unilaterale beslissing. Wat mij betreft, verandert dat echter niet de beslissing zelf.

Wat de toetreding tot het Internationaal Strafhof betreft, mijnheer Van der Maelen, hebben wij altijd, zoals vele anderen, gepleit voor de toetreding van alle mogelijke staten tot het Statuut van Rome. Dat was een vraag, zoals zij werd gesteld door veel andere Europese landen, aan alle staten. Ik herhaal dat wij nog steeds pleiten voor de toetreding van zoveel mogelijke staten. Ik heb een antwoord gegeven met betrekking tot de huidige situatie omtrent de erkenning van Palestina door de Belgische regering.

Ik heb geen informatie gekregen over een mogelijke poging van een Europees land om een partner zoals Palestina in een richting te duwen. België heeft in dat verband geen specifiek initiatief genomen.

In verband met het Associatieverdrag met Israël heb ik verwezen naar het verdrag zelf en naar het Statuut van Rome, dat later kwam.

Wij houden dezelfde redenering aan. Voor ons is het heel belangrijk dat een zeer groot aantal staten het Statuut van Rome kan toepassen, maar wij hebben geen specifieke initiatieven genomen voor Palestina.

04.04 Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen): U zegt dat u er voorstander van bent dat zoveel mogelijk staten effectief lid worden van het Internationaal Strafhof. Ik hoop dat u er in uw politieke dialoog met Israël op hebt aangedrongen dat ook zij lid worden van het Internationaal Strafhof. U weet dat Israël het een tijd geleden heeft ondertekend, maar dat het parlement het nog niet heeft willen ratificeren. Israël is dus nog geen lid van het Internationaal Strafhof.

Het lijkt mij dat u die stap vanwege de Palestijnse Autoriteit niet toejuicht. U zegt dat het geen positieve impact heeft op het vredesproces. Wat moeten ze dan doen? Ze worden geconfronteerd met een partner in onderhandelingen die geen onderhandelingen zijn en die illegale nederzettingen blijft neerzetten. Zij zijn op zoek naar een uitweg, een hefboom, een toetreding tot een multilaterale organisatie. Wij moedigen allemaal aan dat de wereld multilateraal georganiseerd wordt volgens het internationaal recht als groot mondiaal kader. Die stap mag niet zomaar afgekeurd en gediskwalificeerd worden, rekening houdend met de moeilijke context waarin de Palestijnse Autoriteit zich bevindt. Het inhouden van hun eigen belastinggeld is contraproductief op alle mogelijke manieren.

04.05 Dirk Van der Maelen (sp.a): Mijnheer de minister, u zei daarnet dat u de redenering van collega De Vriendt niet kunt volgen. Ik heb moeite om die niet te volgen. Elke toetreding tot het Internationaal Strafhof is een individuele beslissing van een staat. Dat is niet unilateraal. Als men de stap zet om zijn handelen te onderwerpen aan het Internationaal Strafhof, is dat een vooruitgang.

Ik heb echt moeite om het standpunt dat u verdedigt te volgen. De PLO, de dragende kracht van de Palestijnse autoriteiten, stond 25 jaar geleden op de terroristische lijst. Na al wat er is gebeurd, met intifada's – waarvoor ik altijd begrip had, maar die ik niet kon goedkeuren –, beslist de dragende kracht van de Palestijnse Autoriteit nu dat zij haar handelen wil onderwerpen aan een controle en eventuele sanctivering door het Internationaal Strafhof.

Wat is de reactie van de Verenigde Staten? “Pas op als u dat doet, want dan stoppen wij met steun aan de Palestijnse autoriteiten.” Wat is de reactie van Israël? “Als u dat doet, dan houden we belastinginkomsten in.”

Dat is toch de wereld op zijn kop? Als een organisatie die niet langer dan 25 jaar geleden bekendstond als een terroristische organisatie, zich in de internationale rechtsorde wil inschrijven, gaat men degene die de stap zet sanctioneren en dat gebeurt dan nog door twee landen die zelf weigeren zich in te schakelen in de internationale rechtsorde. Dat kan ik echt niet volgen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la négociation actuellement en cours du Trade in Services Agreement (TiSA)" (n° 896)

05 Vraag van de heer Benoit Hellings aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de huidige onderhandelingen in verband met het Trade in Services Agreement (TiSA)" (nr. 896)

05.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Merci, madame la présidente. Monsieur le ministre, je vais être court dans ma question puisqu'une partie des questions a déjà été abordée lors du débat que nous avons tenu hier sur les traités commerciaux. Mais une question n'a pas obtenu de réponse, donc je me lance.

Nous avons appris que l'Union européenne négociait, dans le plus grand secret, un accord sur le commerce des services ou *Trade in Services Agreement* (TiSA), grâce à une fuite de WikiLeaks. Depuis lors – la question a été posée en décembre – on en sait beaucoup plus. WikiLeaks a révélé l'existence d'un document interne de travail datant d'avril 2014. Cette négociation d'un nouveau traité de libre-échange rassemblerait régulièrement, dans les locaux de l'ambassade d'Australie à Genève, des représentants des États-Unis, de l'Union européenne et de 22 autres pays dits développés. Cette cinquantaine de pays s'appelle elle-même les "très bons amis des Services" (je cite) et ceux-ci négocient en dehors des cénacles

habituels de l'OMC, même si toutes les parties prenantes de cette négociation – et c'est original – en sont membres.

Selon ses partisans, le TiSA vise à réduire, dans une perspective de libre-échange maximale, les "barrières empêchant l'investissement mutuel" et à "stimuler la croissance des entreprises". Ces barrières sont, par exemple, les quotas nationaux, les marchés publics réservés, les monopoles étatiques et les normes sanitaires, sociales et environnementales. Dans l'application de ces principes, c'est une sorte de TTIP à l'échelle planétaire, avec un mode de fonctionnement tout aussi opaque, voire plus opaque encore.

Ma première question portait sur le mandat, mais comme il a été dévoilé hier en primeur par votre collaboratrice ici même, je n'ai plus besoin de vous la poser. Par contre, ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est si vous comptez, un jour, exiger la transparence du mandat final, tel qu'obtenu en conseil par la Commission, comme vous l'avez fait pour le TTIP. Ensuite, en ce qui concerne la liste négative, pouvez-vous me confirmer que vous êtes plutôt partisan d'une liste positive de sujets sur lesquels on peut négocier à l'inverse de ce qui a fuité ces derniers mois, à savoir une liste négative (= on peut discuter de tout, sauf de certains sujets)? Donc, dans le mandat, s'agissait-il d'une liste positive ou négative? Et, s'il s'agissait d'un mandat négatif, pourriez-vous me préciser le contenu de cette liste?

La dernière question, qu'on n'a pas du tout abordée hier: contrairement au TTIP, le TiSA n'a pas été précédé d'une analyse d'impact de la part de la Commission ou du gouvernement belge. On sait que le TTIP a plein de désavantages, mais on peut au moins reconnaître que la Commission a fait une analyse d'impact. Pour le TiSA, ce n'est pas le cas. Pouvez-vous préciser si votre gouvernement envisage de demander, comme il l'a fait pour le TTIP et comme vous l'aviez précisé il y a quelques mois en commission, une étude d'impact *ex ante* au SPF Économie, sachant que le Bureau du Plan avait déjà refusé de vous répondre pour le TTIP?

Voorzitter: Dirk Van der Maelen.

Président: Dirk Van der Maelen.

05.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer un certain nombre d'aspects, hier, à l'occasion de l'échange que nous avons eu sur l'ensemble de ces négociations.

Je confirme qu'on a obtenu la déclassification du mandat de la Commission européenne. Je souhaite que l'on poursuive dans cette voie et que l'on puisse, à l'avenir, continuer à travailler de la même manière et aller vers plus de transparence. La commissaire compétente, Cecilia Malmström, partage cet avis. Maintenant, il faut encore convaincre les partenaires d'avancer dans cette voie.

Avant le lancement officiel des négociations, les pays participant au TiSA ont convenu des paramètres sur lesquels pourrait se baser l'accord. Ces paramètres ont été discutés avec le Conseil. Vous aurez constaté qu'il en est question dans le mandat de négociation.

L'un des paramètres prévoit que les parties à l'accord prendront un engagement horizontal pour le traitement national. Cela signifie que toute personne ou entreprise d'un pays membre bénéficiera d'un traitement non moins favorable à celui octroyé aux nationaux, une fois qu'il aura été autorisé à accéder au marché national.

Les parties peuvent prendre des exceptions horizontales ou sectorielles à ce traitement dans les annexes. Ces exceptions constituent l'une des trois garanties prévues dans tous les accords commerciaux de l'Union européenne dans le domaine des services publics. Ces garanties portent sur la réglementation, les monopoles, le traitement national mentionné précédemment. Elles permettent aux pays membres de l'Union européenne de rester entièrement libres de gérer les services publics comme ils l'entendent.

S'agissant des engagements de traitement national et d'accès au marché pour les services bénéficiant d'un financement public comme les soins de santé, l'aide sociale, l'éducation et la distribution d'eau, les autorités nationales ne sont pas tenues de réserver le même traitement aux personnes et aux entreprises situées hors de l'Union européenne, ni à ouvrir leur marché dans ces secteurs. Au contraire, les pays de l'Union européenne peuvent favoriser les entreprises européennes par rapport aux sociétés étrangères, empêcher ces dernières de fournir ou d'investir dans ces services ou différer toute décision visant à permettre aux entreprises étrangères de fournir ou d'investir dans un service spécifique. Ces trois garanties s'appliquent toujours quelle que soit l'approche adoptée pour refléter les engagements pris par l'Union européenne en matière de services dans ces accords commerciaux (listes positives ou listes négatives).

Comme je l'ai déjà évoqué hier, je plaide pour que l'on puisse travailler avec des listes positives, mais pour l'instant, je n'ai pas beaucoup d'échos autour de la table européenne. Autrement dit, je n'ai pas beaucoup de soutien en la matière. Mais – je le répète – on peut atteindre le même résultat à travers une démarche ou l'autre.

Pour l'instant, nous travaillons régulièrement avec des listes négatives simplement parce qu'il n'y a pas de volonté consensuelle d'aller dans une autre direction.

Les domaines suivants sont ainsi exclus de tout engagement: les services de santé et les services sociaux financés par des fonds publics; l'enseignement public; les services de captage, de traitement, de distribution et de gestion de l'eau et les services audiovisuels.

En outre, les services fournis exclusivement par les gouvernements, tels que la justice, la police ou la défense, sont par définition exclus du champ d'application de l'accord conformément à l'article 1.3 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Le planning de lancement des négociations convenu par l'ensemble des pays participant à cette initiative n'a pas permis à la commission de réaliser une étude d'impact en amont. Néanmoins, elle a mandaté une société externe pour mener une évaluation de l'impact de cet accord sur le développement durable, le "*Sustainability Impact Analysis*". Cette évaluation est en cours. Les premiers résultats ont été publiés sur le site Internet de la Commission.

Une étude d'impact pour la Belgique peut tout à fait être sollicitée. Nous l'avons déjà fait auprès du SPF Économie, qui doit maintenant décider des modalités de mise en œuvre de cette analyse.

05.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Merci pour votre réponse. J'entends bien que des négociations ont commencé à Genève alors que l'étude d'impact n'existait pas, ni dans le chef de la Commission, ni de la Belgique. S'il existe des bienfaits économiques ou sociaux d'un tel traité, il serait intéressant de pouvoir les mesurer avant de prendre la décision de mettre le doigt dans l'engrenage d'une négociation aussi importante. Il me semble que c'est l'essentiel.

J'entends que les études vont être réalisées maintenant et que c'est une société extérieure, pour ce qui est de l'étude de la Commission, qui va s'en occuper. Je présume que c'est un consultant. Je trouve cela inquiétant en ce qui concerne les méthodes. Il faudra tenir cela à l'œil. N'oublions jamais que, dans le cadre du TTIP, l'étude préalable de la Commission fait l'objet aujourd'hui de fortes contestations, tellement elle semblait orientée. Il faudra être attentif pour ce qui est de cette étude commandée à un consultant externe par la Commission.

Je vous encourage, à défaut de pouvoir arrêter ces négociations concernant lesquelles nous avons les pires craintes, à continuer à vous battre, même si vous criez seul dans le désert, pour ces listes positives. On ne sait pas de quoi l'économie du futur, dans dix ans, sera faite. Peut-être sera-t-elle collaborative et sociale et qu'elle ne sera pas exclue de ce futur traité de libre-échange. Il faut pouvoir dire qu'on est prêt à mettre en jeu une série de secteurs où l'Europe a des avantages, plutôt que de mettre en jeu tous les secteurs à l'exception de quelques-uns. Nous y serons attentifs.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Questions jointes de

- **M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'utilisation du viol comme arme de guerre par l'ISIL" (n° 1000)**

- **M. Wouter De Vriendt au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la lutte contre l'EI en Irak" (n° 1346)**

- **M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la réunion de Londres réunissant les membres de la coalition qui luttent contre l'ISIL" (n° 1630)**

- **M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la décision du gouvernement d'envoyer**

des militaires belges pour former l'armée irakienne" (n° 2038)

- M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'implication accrue de la Jordanie dans la lutte contre le califat" (n° 2204)

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le financement de Daesh" (n° 2695)

06 Samengevoegde vragen van

- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het gebruik van verkrachting als oorlogswapen door IS" (nr. 1000)

- de heer Wouter De Vriendt aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de strijd tegen ISIS in Irak" (nr. 1346)

- de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de vergadering van Londen waaraan de coalitiepartners die IS bestrijden deelnamen" (nr. 1630)

- de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de beslissing van de regering om legerinstructeurs naar Irak te sturen" (nr. 2038)

- de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de verhoogde betrokkenheid van Jordanië in de strijd tegen het kalifaat" (nr. 2204)

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de financiering van Daesh" (nr. 2695)

06.01 **Wouter De Vriendt** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, mijn vragen zijn talrijk. Ik vat ze samen.

Ik wil u graag polsen over de mate van inclusiviteit van het beleid van de nieuwe Iraakse regering, bijvoorbeeld als het gaat over de uitvoering van de overeenkomst over de verdeling van de olie-inkomsten en de uitbetaling van salarissen voor Koerdische ambtenaren.

Vervolgens wil ik peilen naar de stand van zaken in de hervormingen van de Iraakse regering om de voedingsbodemp voor radicale soennieten weg te nemen of te verminderen.

Ik heb ook een vraag over de gevolgen van de luchtaanvallen. Hoeveel strijders van Daesh zijn omgekomen bij die luchtaanvallen? Hebt u daar een idee van? Bestaan er daarover cijfers? Wat is de evaluatie van uw departement over de huidige strategie en aanpak van de coalitie?

Hoe evolueert de toegang van Daesh tot haar inkomstenbronnen, met name een aantal oliebronnen en andere?

Een andere vraag betreft de operatie van ons land voor de opleiding van Iraakse troepen. Ik heb daarover gisteren een vraag gesteld aan de minister van Defensie. Het was een vraag over de mate waarin wij garanties hebben gevraagd, vooraleer wij met die opleidingsoperaties zijn gestart, dat de militairen die wij zouden opleiden werkelijk een spiegel vormen van de Iraakse samenleving. Het gaat erom dat wij niet alleen sjjiitische militairen zouden opleiden, maar ook een soennitische vertegenwoordiging.

Welke diplomatieke middelen zet u in om situatie te monitoren? Ik stel u die vraag omdat ik heb vernomen dat Nederland zijn diplomatiek netwerk op het terrein in de regio heeft versterkt. Hebt u eenzelfde maatregel genomen of bent u dat van plan?

06.02 **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, parmi les nombreuses histoires terrifiantes qui nous parviennent sur l'occupation de l'Irak et de la Syrie par l'État islamique, les violences sexuelles semblent être devenues systématiques et donc clairement utilisées comme une véritable arme de guerre. L'État islamique tente ainsi notamment d'attirer de nouvelles recrues avec des promesses d'argent et de femmes, et vend ces dernières sur les marchés de Mossoul et Raqqa, en Syrie, un peu comme des produits de bouche.

Il semble que ces violences sexuelles de masse, aussi inacceptables que destructrices de la société dans son ensemble, ne soient hélas qu'un élément parmi tant d'autres sur la liste interminable des exactions de cette organisation. Il est cependant particulièrement difficile de les comptabiliser, car les victimes de ce type d'agressions tendent à garder le silence puisqu'elles se heurtent à des tabous et pressions sociales considérables.

Monsieur le ministre, les violences sexuelles commises par l'État islamique anéantissent la stabilité d'une société, au même titre que les meurtres et le nettoyage ethnique. Les aborder sous l'angle des répercussions humanitaires d'un conflit est restrictif. Il s'agit d'une véritable tactique de guerre, à prendre en compte en tant que telle dans la lutte organisée contre l'État islamique. Comment la communauté internationale prend-elle en compte cette arme de guerre dans sa lutte globale contre le prétendu État islamique? Quelles initiatives en ce sens pourraient-elles être ou ont-elles déjà été prises par les différentes instances de la coalition internationale?

06.03 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, je vais résumer en une seule mes deux questions, qui datent déjà. Monsieur le ministre, lors du Conseil des ministres du 27 février dernier, le gouvernement belge a donné son accord pour l'envoi de 35 militaires (20 instructeurs et 15 hommes pour le support de la sécurité) afin de former, en collaboration avec les Pays-Bas et la Norvège, des soldats irakiens à diverses tâches: le tir, les soins médicaux, les techniques de commando. Il est également question de formation à l'instruction.

Si la contribution militaire belge à la lutte contre les terroristes de l'ISIL en Irak adopte une nouvelle forme qui sort du champ de la résolution adoptée par la Chambre, les aspects diplomatiques, politiques et humanitaires de notre contribution sont, eux, beaucoup plus discrets alors qu'ils étaient explicitement demandés par la Chambre.

Monsieur le ministre, ces nouvelles missions militaires s'intègrent-elles dans un cadre plus large de la communauté internationale dans la contribution à une stabilisation durable de la situation irakienne et régionale? Quelle est la valeur ajoutée de la Belgique dans ce cadre?

Dès le début de l'opération, il était convenu que la coalition internationale contre l'ISIL intervienne en respectant la stratégie des 3D.

Jusqu'à présent, l'intervention de la coalition internationale a été essentiellement militaire. Quelles initiatives et quel budget seront-ils pris sur le plan diplomatique par notre pays voire par l'Union européenne? Avez-vous déjà discuté avec vos collègues de la stratégie de sortie de la région?

06.04 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de minister, de context van de vraag is ondertussen al een beetje veranderd. De vraag ging over het beklijvend moment waarop een Jordaanse piloot in handen van IS een wrede dood stierf. Daarop volgde een wraakactie, die emotioneel te begrijpen is, maar die misschien niet de juiste manier is waarop rechtstatelijk moet worden opgetreden.

Mijnheer de minister, wij opereren vanuit Jordanië met onze F16-toestellen. Hebben die gebeurtenissen op enige wijze invloed op de Belgische operatie gehad?

Heeft de gewijzigde situatie effecten op het terrein gehad?

Ik heb gisteren met de dienstdoende ambassadeur van Irak gesproken, naar aanleiding van de ontmoeting bij de IPU. Er zijn operaties aan Iraakse zijde, die door de betrokkenen nogal optimistisch worden ingeschat.

Zult u in de geest van de ethische code die wij toch hanteren er bij Jordanië op aandringen om in soortgelijke gevallen terughoudend op te treden bij het uitoefenen van de doodstraf?

De **voorzitter**: De heer De Vriendt vraagt uitdrukkelijk om zich te excuseren. Hij moest in een andere commissie een vraag stellen.

06.05 Minister **Didier Reynders**: Het interimakkoord van 13 november 2014 tussen Bagdad en Erbil maakt voorlopig een einde aan de spanningen tussen de centrale overheid van Irak en de Koerdische regionale autoriteiten. De Koerdische regio mag 150 000 vaten per dag uitvoeren voor eigen rekening, wat op dit moment de helft van de Koerdische productie is. Als tegenprestatie betaalt Bagdad de achterstallige lonen

van de ambtenaren voor de maanden oktober en november.

Het akkoord is blijkbaar uitgevoerd. Er blijven nog uitstaande betalingen achterwege. Een definitief en alomvattend akkoord is nog in onderhandeling.

Daarbij moet men vaststellen dat in het parlement in Bagdad nog over het budget voor 2015 wordt gediscussieerd en dat de dalende olieprijs een invloed op het debat hebben. Waarnemers hebben de indruk dat de strijd tegen IS in Bagdad prioritair is.

Volgens speciaal gezant van de VN Mladenov hebben de politieke en religieuze leiders nu de handen in elkaar geslagen om het land te redden. Dat proces heeft geleid tot de vorming van een nationale eenheidsregering, die een inclusieve agenda nastreeft. De speciaal gezant verwelkomt de inspanningen van Bagdad om de samenwerking met de lokale stammen te verbeteren.

Men zegt dat eerste minister Abadi uit het juiste hout gesneden is. Hij ziet de problemen in en wil oprecht werk maken van inclusiviteit. Hij groeit zienderogen in zijn job. Zijn stijl heeft duidelijk het politieke gebeuren in Bagdad op dreef gebracht. Zo heeft hij snel na de formatie van zijn regering de artilleriebombardementen op Fallujah, die geen onderscheid maakten tussen burgers en strijders, stopgezet.

Op 13 februari 2015 raakte de Iraakse regering akkoord over de oprichting van een nationale garde, waardoor soennieten meer betrokken zullen raken bij de veiligheid, en over het opnieuw toelaten van ex-baathisten in openbare diensten. Die voorstellen zullen nu door de Iraakse regering aan het Iraakse parlement worden voorgelegd. De Iraakse regering komt daarmee alleszins tegemoet aan belangrijke vragen van de soennieten.

Het is echter nog vroeg om de resultaten van het beleid van de verzoening te meten, maar waarnemers zeggen dat de juiste weg is ingeslagen.

De eerste prioriteit van de regering is om de veiligheidsproblematiek aan te pakken en de eenheid van het land te verzekeren. Toch geeft de Iraakse regering duidelijk aan dat ook werk van sociaal-economische ontwikkelingen moet worden gemaakt.

De Iraakse regering stelt inderdaad dat de achterstelling van de soennieten ongedaan moet worden gemaakt, ook om de veiligheid te bevorderen en de steun aan ISIS te ontnemen. Ontwikkeling en veiligheid zijn dus nauw met elkaar verweven.

ISIS financiert zichzelf op verschillende manieren: ontvoeringen tegen losgeld, afpersing, allerlei belastingen en de verkoop van olie van Syrische en Iraakse olievelden. Die velden produceerden 300 000 vaten per dag voor de oorlog. In een VN-verslag van begin november wordt de productie onder ISIS geschat op 47 000 vaten per dag.

De helft van de ruwe olie wordt verkocht en naar de buurlanden gestuurd. Naar schatting bedraagt de opbrengst 500 000 tot 1,5 miljoen dollar per dag, maar er ontbreken heel wat elementen in de berekening van de opbrengst.

ISIS krijgt ook financiële bijdragen van privédonors uit het buitenland. In de herfst van 2014 zijn er installaties vernietigd. Er wordt gesteld dat de inkomsten van ISIS nu verminderd zijn. Het is echter moeilijk om de gevolgen van de bombardementen precies te beoordelen, omdat de vernietiging van vaste raffinaderijen kan worden gecompenseerd door de inbedrijfstelling van mobiele raffinaderijen.

De resoluties nrs 2170 en 2178 van de VN-Veiligheidsraad zijn belangrijke hulpmiddelen in de strijd tegen de financiering van ISIS. Ik dring altijd aan op de volledige uitvoering van die resoluties.

Op 9 november 2014 organiseerde Bahrein een conferentie die resulteerde in de zogenaamde Manamadecclaratie, die specifiek de financiering van ISIS wil aanpakken. Onze experts nemen deel aan dergelijke specifieke conferenties over de financiering van ISIS. Zo waren zij op de genoemde conferentie in Bahrein en namen ze deel aan de International Working Group on Sanctions Targeting ISIL, al-Nusra Front and the Assad Regime, te Washington.

Tijdens de vergadering van de anti-ISIS-coalitie in Brussel op 3 december 2014 en in Londen op

22 januari 2015 stond het tegengaan van de financiering als een prioritair te behandelen punt op de agenda. Er zal trouwens in de coalitie een werkgroep inzake de financiering worden opgericht. Tijdens die en andere internationale contacten roep ik stelselmatig op te handelen op basis van de uitgezette krachtlijnen en de financiering van ISIS tegen te gaan.

Wat onze netwerken betreft, terwijl op tal van andere posten bespaard werd, bijvoorbeeld op het aantal uitgezonden en lokaal aangeworven personeelsleden, is de bezetting van onze ambassade in Amman gelijk gebleven, met één ambassadeur, één diplomatiek medewerker en één consul.

De ambassade kreeg het akkoord een lokaal aangeworven personeelslid te vervangen, maar door de budgettaire beperkingen kunnen wij geen bijkomende diplomatieke agenten inzetten. Wel streven wij naar de bijkomende aanstelling van een consul in Bagdad. Ik heb reeds enige tijd een speciale gezant voor de regio en vooral voor Syrië.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur Crusnière, la Belgique s'est engagée en Irak au sein de la coalition internationale contre Daesh. La Chambre avait en effet invité le gouvernement alors en affaires courantes à contribuer activement à cet effort collectif par la mise à disposition des F-16 belges pour des missions de combat en Irak. Le nouveau gouvernement a poursuivi cet engagement en le prolongeant jusqu'au 31 décembre 2014, puis jusqu'au 30 juin prochain, à la suite d'une décision du Conseil des ministres prise le 18 décembre. Le même jour, le gouvernement a accepté, sur proposition du ministre de la Défense, de participer également au programme *Building Partner Capacity*, développé par la coalition et qui vise à donner aux forces militaires irakiennes la capacité de garantir elles-mêmes leur souveraineté territoriale à long terme.

À la suite de la décision du gouvernement du 27 février dernier, trente-cinq militaires belges sont partis en Irak pour y participer à l'effort collectif de formation des forces irakiennes. Cette mission, *Train & Advise*, n'implique en aucun cas d'intervenir dans des opérations de combat. La protection externe de notre contingent est assurée sur place par les forces américaines.

Cet engagement est tout à fait conforme à l'approche globale souhaitée par la Belgique et mise en œuvre dans le cadre de la coalition regroupant environ soixante pays sous le leadership des États-Unis. Cette stratégie vise non seulement à affaiblir et, à terme, espérons-le, à détruire ISIL, mais aussi à stabiliser l'Irak. J'ai déjà eu longuement l'occasion de m'exprimer à ce propos dans cette même enceinte. Notre action est multiple, combinant les aspects humanitaires, politiques et militaires. Elle cherche à combattre Daesh dans la région. Le danger que cette organisation pose à notre propre sécurité est tout aussi important, avec l'implication de combattants étrangers armés dans des attaques terroristes comme à Bruxelles, Paris ou Copenhague.

Il faut être conscient que rien n'est encore acquis et que nos efforts porteront leurs fruits sur le long terme.

Auprès de nos partenaires de la coalition, j'ai toujours mis en avant la nécessité d'une approche politique cohérente. Je suis convaincu qu'il faut sans cesse vérifier que nos efforts sur l'une ou l'autre de nos lignes d'action soient en adéquation avec les objectifs.

La réunion du groupe restreint des pays membres de la coalition à laquelle j'ai participé le 22 janvier à Londres s'inscrivait dans le suivi plus opérationnel de la réunion plénière du 3 décembre dernier à Bruxelles. Seuls les pays les plus actifs de la coalition y étaient invités. Les thèmes abordés reflètent parfaitement le caractère multidimensionnel des opérations à mener contre Daesh. Nous avons évidemment parlé de la campagne de frappes aériennes, qui a contribué à limiter les capacités militaires de cette organisation. Cependant, davantage de temps a été consacré aux discussions politiques globales et aux autres dimensions, à savoir la lutte contre le financement de Daesh – je viens de répondre à M. De Vriendt –, le phénomène des *foreign fighters*, les actions humanitaires ainsi que la délégitimation de Daesh sur le plan idéologique – le *counternarrative*.

Les modalités de mise en œuvre de toutes ces actions ont été discutées ainsi que la nécessité de renforcer la coopération tant entre les pays occidentaux qu'avec les États du Moyen-Orient.

En outre, la réunion a offert l'opportunité à mes homologues et à moi-même de mettre l'accent sur le règlement des problèmes fondamentaux en Irak, notamment par davantage d'inclusivité politique et de développement socio-économique au bénéfice de toutes les composantes du pays. Un dialogue très franc a

eu lieu sur ces questions et d'autres tout aussi importantes comme la situation régionale ou l'impact de la crise sur les pays de la région.

Je me réjouis que cette réunion du *small group* ou *core group* ait pu permettre de synchroniser nos points de vue et d'orienter les actions de la coalition pour le futur. Ainsi, cinq groupes de travail thématiques ont été mis sur pied: un sur les actions militaires, un autre sur le contre-financement, un troisième sur les *foreign terrorist fighters*, un quatrième sur le contre-message et un cinquième sur la stabilisation. Ces différents groupes de travail sont en train de se constituer sur une base volontaire. Ils se réuniront prochainement.

La coordination des efforts humanitaires ressort quant à elle à l'ONU et à ses agences spécialisées. La Belgique plaide de manière continue pour le respect de l'impartialité indispensable pour assurer l'efficacité de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel.

Le *small group* se réunira régulièrement également pour assurer la coordination des activités des groupes de travail et les objectifs politiques généraux. L'ensemble des résultats de ces travaux sera présenté à la coalition réunie en plénière.

En conclusion, je le répète en réponse aux questions de M. Crusnière sur ce point, la problématique de la lutte contre Daesh et de la résolution de la crise en Irak et en Syrie est infiniment complexe. En conséquence, nos actions multiformes devront porter sur le long terme, sans qu'il soit possible à ce stade d'établir un calendrier précis et une date butoir. Notre objectif est par contre clair: il faut stopper puis éliminer Daesh et dans le même temps, si possible, renforcer la stabilité régionale avec notamment l'établissement en Irak d'une société où toutes les composantes religieuses et culturelles peuvent participer à la gouvernance du pays et dans laquelle le développement socio-économique profitera à tous.

Les efforts de la coalition et de la Belgique seront de longue haleine et, comme je l'ai déjà souligné, nous n'avons pas de garantie de succès mais je pense que vous conviendrez avec moi que ne rien faire en la circonstance n'était pas une option.

Pour répondre aux questions de M. Blanchart, je partage évidemment ses préoccupations sur les atrocités commises par ISIL ou Daesh en Irak et en Syrie. La Belgique a soutenu l'organisation d'une session spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Lors de cette session qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2014, la Belgique a exprimé sa consternation face aux atrocités commises par Daesh et sa préoccupation quant à la situation précaire des minorités ethniques et religieuses, ainsi que celle des autres groupes vulnérables comme les femmes et les enfants qui sont la cible de violence.

La résolution adoptée à la fin de la session condamne d'ailleurs dans les termes les plus forts les violences commises à l'égard des femmes et des enfants. Dans cette même résolution, il est également demandé au bureau du haut commissaire pour les droits de l'homme d'envoyer d'urgence une mission en Irak pour enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme commises par ISIL.

L'examen périodique universel de l'Irak a eu lieu le 3 novembre 2014. Lors de cet examen, la Belgique a réitéré sa condamnation des attaques délibérées commises à l'encontre des civils et sa forte préoccupation pour la détérioration de la situation des droits de l'homme depuis les attaques commises par le groupe terroriste Daesh.

Étant donné les violations massives des droits de l'homme commises par le groupe terroriste État islamique et les milices qui y sont associées et afin de prévenir l'impunité pour les crimes de guerre ou crimes contre l'humanité commis sur le territoire irakien, tant aujourd'hui que dans le futur, la Belgique a recommandé au gouvernement irakien de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et l'accord sur les privilèges et immunités de la Cour.

Ten slotte kom ik tot de antwoorden op de vragen van de heer De Rover.

Er is geen officiële vraag gesteld aan België om naar aanleiding van de dood van de Jordaanse piloot, een barbaarse daad die ik ten strengste veroordeel, de Belgische operaties tegen IS op te voeren.

Volgens onze informatie nemen de Verenigde Arabische Emiraten opnieuw deel aan de operaties. Er is inderdaad een tijdelijke onderbreking geweest, blijkbaar op basis van een debat tussen de Verenigde

Arabische Emiraten en de Verenigde Staten, over de reddingsoperaties voor eventueel neergestorte piloten, *search and rescue operations*. Deze onenigheid zou ondertussen opgelost zijn. Het spreekt voor zich dat het belangrijk blijft dat de coalitie tegen IS breed gedragen is, ook in de Arabische wereld. Elk lid van de coalitie neemt zijn beslissingen echter op een soevereine manier.

De plannen van Jordanië op lange termijn zijn moeilijk in te schatten. Als minister van Buitenlandse Zaken kan ik moeilijk in naam van een ander land spreken. Op dit moment is de strategie van de coalitie gebaseerd op luchtaanvallen en een versterking van de Iraakse veiligheidsmachten. In dat verband denk ik aan de operatie van Landsverdediging in Irak voor de opleiding van Iraakse soldaten.

In verband met de executie van de veroordeelde terrorist door Jordanië, sluit ik mij aan bij de verklaring van de Hoge Vertegenwoordiger voor het buitenlands beleid van de Europese Unie, Federica Mogherini, namelijk dat wij er alles aan moeten doen om deze terroristen te stoppen, maar dat onze reactie niet mag ingaan tegen onze gemeenschappelijke waarden en het respect voor de mensenrechten en voor het internationaal humanitair recht.

Net zoals de rest van de Europese Unie is België ervan overtuigd dat de doodstraf afgeschaft moet worden en dat zij geen afschrikkend effect heeft op toekomstige terroristen. Ik heb ons standpunt hierover recent nog onderstreept in een perscommuniqué. In de bilaterale contacten die ik met Jordanië zal hebben, zal ik niet nalaten deze elementen over te brengen. Daarnaast heeft België begrip voor de moeilijke omstandigheden waarin Jordanië zich bevindt, met de opvang van honderdduizenden vluchtelingen, de directe bedreiging van de terreur van IS en het conflict in Syrië en in Irak.

In verband met de doodstraf kan ik nog zeggen dat ik nog deze middag contact had met alle ambassadeurs uit de Golf, in de Gulf Cooperation Council (GCC). Ik heb daar onder andere gezegd dat wij pleiten voor een afschaffing van de doodstraf.

Ik heb ook gezegd dat wij begrip hebben voor de moeilijke situatie van bepaalde landen, zoals Jordanië. Ons pleidooi voor de afschaffing van de doodstraf zetten wij echter voort, in een zo groot mogelijk aantal landen.

06.06 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses réponses.

06.07 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le ministre, vous parlez de long terme mais nous sommes tous conscients que cela ne se résoudra pas rapidement. Je m'inquiète du fait qu'en termes de Défense, les crédits disponibles pour une action militaire sur place sont prévus jusqu'en juin. Donc, quand on parle de long terme, on peut se demander quelles solutions seront prises dans les prochains mois.

Nous savons également que la solution, ne viendra pas uniquement du côté militaire et que vous aurez effectivement un rôle important à jouer dans la diplomatie, ainsi que votre collègue de la Coopération au Développement. Nous serons attentifs aux actions qui seront menées dans les prochains mois et les prochaines semaines.

06.08 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik dank de minister voor zijn antwoord.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

07 Vraag van de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de burgeroorlog in Zuid-Sudan" (nr. 762)

07 Question de M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la guerre civile au Sud-Soudan" (n° 762)

07.01 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, wij hebben even ons vizier willen ombuigen naar Zuid-Sudan, waar er ook weer een verschrikkelijke burgeroorlog woedt. We spreken over rebellen die aan de kant staan van de voormalige vicepresident tegen de aanhangers van de president, in een gewapend conflict met een etnische dimensie, die een wat ondergesneeuwde grote humanitaire crisis heeft veroorzaakt.

De praktijken waarvan beide partijen worden beschuldigd, zijn niet gering: massamoorden, verkrachtingen, de inzet van kindsoldaten, kortom allerlei dingen waar wij van gruwelen. De Verenigde Naties heeft hiervoor een van de grootste *peacekeeping missions* met veertienduizend soldaten ingezet. Het verlengen van die missie is in november goedgekeurd. Er zijn meer dan twee miljoen vluchtelingen, meer dan zeven miljoen mensen lopen het gevaar op ziekten en hongersnood. Er zijn duizenden doden, waarop geen precies cijfer kan worden gekleefd. Volgens de denktank, the International Crisis Group, zou het dodenaantal rond de vijftigduizend liggen, maar het zouden er net zo goed honderdduizend kunnen zijn. Meer dan twaalfduizend kindsoldaten zouden zijn gerekruteerd. Dit is voldoende om misschien de volgende vragen te stellen.

Is er een mogelijkheid dat de Verenigde Naties kunnen overgaan tot een correctere inschatting van het dodenaantal? Wat zijn de mogelijkheden opdat we een beter beeld zouden krijgen van de tragedie die zich daar afspeelt?

Mijn tweede vraag moet ik even herformuleren, die is immers door de feiten achterhaald. De deadline van de onderhandelingen is voorbij. De Verenigde Naties hebben een resolutie goedgekeurd om strafmaatregelen mogelijk te maken. Wat zijn uw verwachtingen daaromtrent? Hoe zit dat voor de relaties tussen ons land en Zuid-Sudan? Zijn er plannen van ons land, dat niet deelneemt aan de missie in Zuid-Sudan, om humanitaire hulp te verlenen?

07.02 Minister **Didier Reynders**: Mijnheer de voorzitter, zondag 14 december 2014, een jaar na het begin van het gewapend machtsconflict tussen president Salva Kiir en zijn voormalige vicepresident Riek Machar, heeft secretaris-generaal Ban Ki-moon van de Verenigde Naties het aantal dodelijke slachtoffers in Zuid-Sudan geschat op enkele tienduizenden. De schatting van de VN komt overeen met schattingen van andere organisaties.

Op het terrein was nooit echt sprake van een staakt-het-vuren, ondanks een eerste akkoord hierover eind januari 2014 tussen de regering van Kiir en de Sudan People's Liberation Movement/ Army in Opposition van Machar en de daaropvolgende akkoorden van begin mei en eind augustus, die werden bereikt onder auspiciën van de regionale organisatie Intergovernmental Authority on Development of IGAD.

Van bij de aanvang van het conflict in Zuid-Sudan hebben België en de Europese Unie ervoor gekozen om de bemiddelingspogingen te steunen van de Intergovernmental Authority on Development, zoals blijkt uit de conclusies van de Raad Buitenlandse Zaken van maandag 20 januari 2014. Mijn collega's en ikzelf hadden toen opgeroepen tot een onmiddellijk staakt-het-vuren en alle politieke en militaire leiders gevraagd de bevolking te beschermen en te handelen in het belang van de bevolking.

Tijdens hun zesde topbijeenkomst over de Zuid-Sudanese crisis op 7 november 2014 hadden de zeven IGAD-staatshoofden de strijdende partijen nog vijftien dagen de tijd gegeven om een akkoord te vinden over de taakverdeling tussen de president en de premier en een interimregering. De IGAD dreigde ook voor de eerste maal met concrete sancties en/of een militaire interventie indien het staakt-het-vuren niet werd nageleefd. Ondanks de vooropgestelde deadline werd geen akkoord bereikt en duren de gevechten voort.

De meest recente onderhandelingsronde van donderdag 18 december tot en met zondag 21 december 2014 leidde evenmin tot betekenisvolle resultaten.

Er valt dus jammer genoeg te vrezen dat een oplossing nog niet binnen handbereik ligt. Het effectief instellen van het staakt-het-vuren en het begin van een inclusieve politieke dialoog blijven de grootste uitdagingen in het kader van de IGAD-bemiddelingsinspanningen.

Op vrijdag 5 december 2014 besliste de Vredes- en Veiligheidsraad van de Afrikaanse Unie een *high-level committee* op te richten samengesteld uit vijf staats- en/of regeringsleiders, om de IGAD-inspanningen te steunen.

Na afloop van de Raad Buitenlandse Zaken van maandag 15 december 2014, één jaar na het begin van de gewapende machtsstrijd in Zuid-Sudan, hebben België en de andere 27 EU-lidstaten andermaal hun ontsteltenis uitgedrukt over het uitblijven van een oplossing voor het destructieve conflict. De EU heeft de partijen opgeroepen het conflict stop te zetten en een politiek akkoord te bereiken. Tot nu toe hebben beide partijen het proces immers ondermijnd door hun beloften niet na te komen en voort te strijden.

Zondag 1 februari 2015 hebben president Salva Kiir en zijn voormalige vicepresident Riek Machar een bijkomend akkoord ondertekend te Addis Abeba. De belangrijke vragen over de verdeling van de macht en de overgangsregering bleven echter onbeantwoord. Er werd nogmaals beloofd om de opeenvolgende akkoorden over een staakt-het-vuren sinds 23 januari 2014 te respecteren, maar hieraan wordt geen gevolg gegeven.

Tijdens de finale onderhandelingsronde onder auspiciën van IGAD, die van start ging op 23 februari 2015, met het oog op een volledig vredesakkoord voor 5 maart, bereikten de partijen nog steeds geen overeenstemming. Na afloop opperde IGAD-hoofdonderhandelaar Seyoum Mesfin de optie van een directere rol voor de Afrikaanse Unie en de Verenigde Naties om het conflict te beëindigen. De VN-Veiligheidsraad keurde op dinsdag 3 maart alvast unaniem een resolutie goed met een sanctieregime, waarin onder meer reisverboden en de bevrozing van financiële tegoeden zijn voorzien.

Ten derde, België en Zuid-Sudan onderhouden diplomatieke betrekkingen. Zuid-Sudan behoort tot de jurisdictie van de ambassade van België te Kampala in Oeganda. Zuid-Sudan heeft een ambassade in Brussel, die eveneens verantwoordelijk is voor de relaties met de instellingen van de Europese Unie. Het Koninkrijk België heeft de Republiek Zuid-Sudan als soevereine en onafhankelijke staat erkend op donderdag 14 juli 2011. Op vrijdag 14 oktober 2011 werden de diplomatieke en consulaire relaties bevestigd via verbale nota. Het koninklijk besluit van donderdag 1 december 2011 betreffende de erkenning van de Republiek Zuid-Sudan werd bekendgemaakt in het *Belgisch Staatsblad* van woensdag 14 december 2011.

Wat uw vierde vraag betreft, wil ik uw aandacht erop vestigen dat humanitaire hulp niet onder mijn bevoegdheid valt, maar wel onder die van mijn collega, de minister van Ontwikkelingssamenwerking. U kunt uw vraag richten tot minister De Croo.

Vragen over een eventuele deelname van Belgische militairen en/of politiepersoneel aan de VN-missie in Zuid-Sudan kunt u desgewenst stellen aan de minister van Landsverdediging en/of de minister van Binnenlandse Zaken.

07.03 **Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik dring erop aan dat wij de toestand in Zuid-Sudan nauwlettend zouden opvolgen. Zuid-Sudan krijgt immers iets minder aandacht van de media.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

08 **Vraag van de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de Koerdische politieke gevangenen in Iran" (nr. 958)**

08 **Question de M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les détenus politiques kurdes en Iran" (n° 958)**

08.01 **Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, ook in dit dossier heeft er een ontwikkeling plaatsgevonden, maar jammer genoeg geen prettige ontwikkeling, integendeel. Op het moment waarop ik deze vraag heb ingediend was er een grote hongerstaking aan de gang van Koerdische politieke gevangenen in de Iraanse Orumiyeh-gevangenis. Een aantal van die gedetineerden was ter dood veroordeeld. Ze zijn hun protest begonnen naar aanleiding van de afschaffing van artikel 12, meer bepaald de specifieke afdeling voor politieke gevangenen. Zij zouden door de nieuwe maatregel gemengd worden onder zware criminelen, drugsverslaafden en andere veroordeelden van gemeen recht.

Volgens bepaalde Koerdische nieuwsbronnen zou daar een bewuste politiek achter zitten om die politieke gevangenen te onderwerpen aan fysiek en psychologisch misbruik door andere gedetineerden. In andere gevangenissen sloten andere Koerdische politieke activisten zich aan. Dat protest heeft ondertussen wellicht tot resultaat geleid. De hongerstaking is afgelopen. Als wij goed zijn geïnformeerd is er over het lot van de gevangenen weinig bekend.

Iran blijft beweren dat mensenrechten een binnenlandse aangelegenheid vormen waarmee andere landen

zich niet te bemoeien hebben. Het is negen jaar geleden dat Iran een VN-rapporteur inzake mensenrechten toegang tot het land heeft verschaft. Dat kunnen wij natuurlijk alleen betreuren.

Ik heb enkele vragen hieromtrent. Wij weten zeker dat een aantal van de ter dood veroordeelden intussen daadwerkelijk zijn geëxecuteerd. Bent u op de hoogte van het lot van de anderen?

Zijn er mogelijkheden, tegen de achtergrond van de zeer grote terughoudendheid – om geen ander woord te gebruiken – in Iran voor de VN of voor mensenrechtenorganisaties om de omstandigheden van de gedetineerden ten minste in kaart te brengen en uiteraard zo mogelijk te verbeteren?

In het verlengde van de vraag van zonet willen wij u ook vragen om politieke druk uit te oefenen op Iran om de doodstraf van de resterende gevangenen niet uit te voeren en de mensenrechten daarbij te respecteren.

08.02 Minister **Didier Reynders**: Mijnheer De Roover, ik ben op de hoogte van het lot van de Koerdische politieke gevangenen in Iran.

Volgens onze informatie hebben de betrokken gevangenen hun hongerstaking gestaakt nadat hun eis werd ingestemd om als politieke gevangenen gescheiden te worden van de gevangenen die werden veroordeeld voor misdrijven van gemeenrecht.

Begin januari werd een van de voormalige hongerstakers in de Orumiyeh-gevangenis geëxecuteerd. Het komt uiteraard in de eerste plaats aan het betrokken land zelf toe om de omstandigheden van de gedetineerden te verbeteren.

De VN heeft in elk geval aandacht voor de situatie in de gevangenis. Zo werd in de recente VN-resolutie van de Algemene Vergadering over de mensenrechtensituatie in Iran diepe bezorgdheid uitgedrukt over de slechte omstandigheden in de Iraanse gevangenis.

Ook tijdens het Universeel Periodiek Onderzoek van Iran, dat op 31 oktober 2014 plaatsvond in Genève, kwamen de slechte omstandigheden in de gevangenis ruimschoots aan bod in de vragen en aanbevelingen die door andere landen werden geformuleerd.

Ik zie zowel bilateraal als multilateraal mogelijkheden om onze bezorgdheid te uiten over de mensenrechtensituatie in Iran in het algemeen en over de kwestie van de doodstraf en de gevangenisomstandigheden in het bijzonder.

Ik kan u verzekeren dat ik in mijn bilaterale contacten met de Iraanse autoriteiten de mensenrechten steeds op de agenda plaats. Dat gebeurde bijvoorbeeld tijdens mijn bezoek aan Iran vorig jaar.

Daarnaast steunt ons land de resoluties over de mensenrechtensituatie in Iran van de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties en van de Mensenrechtenraad. Deze laatste resolutie voorziet in de jaarlijkse verlenging van het mandaat van de speciale rapporteur voor de mensenrechtensituatie in Iran. Om zijn werk te steunen, komt België tussen tijdens het interactief debat met de speciale rapporteur.

Tot slot kwam ons land tussen tijdens de Universal Periodic Review van Iran, die ik zonet heb vermeld. Ons land drukte meer bepaald zijn bezorgdheid uit over de veelvuldige toepassing van de doodstraf en formuleerde aanbevelingen over de doodstraf, het recht op een eerlijk proces en de vrijheid van meningsuiting.

Wij gaan verder in dezelfde richting in alle contacten met Iran op bilateraal of multilateraal niveau.

08.03 **Peter De Roover** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord en voor de blijvende aandacht die u aan deze toestand besteedt.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

09 **Vraag van de heer Peter De Roover aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de uitwisseling van een Belgische Syriëstrijder" (nr. 981)**

09 Question de M. Peter De Roover au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'échange entre un jihadiste belge et des otages turcs de l'EI" (n° 981)

09.01 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, dit is een vraag waarbij mogelijk een landgenoot betrokken is. In oktober 2014 berichtten Britse media dat er een ruil was tussen IS-strijders en Turkse gijzelaars, zijnde medewerkers en diplomaten van het Turkse consulaat in Mosoel. De Turkse veiligheidsdiensten meldden dat het om een vooraf geplande operatie ging en dat er geen losgeld werd betaald.

Dat betekent dat 180 IS-strijders eventueel opnieuw kunnen worden ingezet. De Britse media meldden dat zich onder die jihadisten ook mensen uit EU-landen bevonden, namelijk Britten, Fransen, Zweden en ook een Belg. Dat trok onze bijzondere aandacht.

Hebt u intussen de garantie dat het een Belgische Syriëstrijder is? Zo ja, weten wij wie het is? Is er een aanhoudingsbevel tegen deze persoon uitgevaardigd?

Hoe staan wij tegenover het feit dat Turkije iemand van Belgische nationaliteit zou hebben overgedragen aan IS?

Werd u door de Turkse autoriteiten op de hoogte gebracht van deze uitwisseling, althans als deze plaatsvond?

09.02 Minister Didier Reynders: Mijnheer de voorzitter, mijnheer De Roover, jammer genoeg kan ik die informatie niet bevestigen. Ik zal contact opnemen met mijn collega, de minister van Justitie. Misschien hebben andere diensten, zoals het federaal parket of de Veiligheid van de Staat, meer informatie die uw gegevens zou kunnen bevestigen.

09.03 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de minister, ik vraag dat deze zaak wordt opgevolgd. Indien het werkelijk een Belgische onderdaan betreft, dan moet dit onze bijzondere belangstelling genieten. Ik heb intussen vernomen van collega Bellens dat ook de minister van Justitie voorlopig weinig, om niet te zeggen geen informatie heeft.

Misschien komt het nog wel. Ik reken erop dat u ons in dat geval op de hoogte brengt.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation des Rohingyas en Birmanie" (n° 1001)

10 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie van de Rohingya in Myanmar" (nr. 1001)

10.01 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans l'État birman d'Arakan, les Rohingyas, population musulmane minoritaire, sont en proie à des persécutions de la part du régime en place.

Déplacés en 2012, ils sont hébergés dans des camps placés sous contrôle policier. Il est fait état de conditions de vie déplorables et d'atteintes sévères au respect des droits de l'homme: maladies, malnutrition, exécutions sommaires, travaux forcés, viols, tortures et sévices divers. Apatrides, ils sont considérés par l'ONU comme l'une des minorités les plus persécutées au monde. La Coréenne Yanghee Lee, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Birmanie, a présenté en juillet à l'Assemblée générale des Nations unies un rapport accablant sur la situation. Un problème identitaire est à la base de cette crise qui se dirige vers une catastrophe humanitaire: la thèse officielle de l'État d'Arakan et du gouvernement central est qu'ils sont des immigrés clandestins du Bangladesh, bien qu'ils vivent en Birmanie depuis des décennies.

Monsieur le ministre, les observateurs sur place témoignent d'une situation très tendue et de risques de

massacres. À l'heure actuelle, où en est cette menace? Comment la situation a-t-elle évolué depuis la présentation du rapport à l'Assemblée générale des Nations unies? Dans le cadre des réformes engagées par la Birmanie, quelles mesures ont-elles été prises concernant la situation des Rohingyas? Quelle est leur place dans la société birmane? Quelles initiatives ont-elles été lancées afin d'amener le gouvernement birman à s'acquitter de ses obligations en matière d'assistance à cette population et au respect des droits de l'homme? La Belgique a-t-elle pris des initiatives bilatérales ou multilatérales en ce sens?

10.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, monsieur Blanchart, vous avez raison de préciser que la situation des Rohingyas est inquiétante depuis longtemps et continue assurément de l'être. Leurs conditions de vie en Birmanie sont toujours dramatiques et ils continuent d'être victimes de discriminations. La situation des dizaines de milliers de Rohingyas qui ont fui le pays nous préoccupe également.

La communauté internationale ne reste bien entendu pas inactive au niveau tant de la pression diplomatique que des moyens investis. Les Nations unies ont abordé la question des Rohingyas lors de la présentation d'un rapport sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à l'Assemblée générale. Un appel a été lancé afin, entre autres, de mettre fin aux discriminations, de stopper les violences, d'arrêter les violations des droits de l'homme, de restaurer l'État de droit et de mettre tout en œuvre pour améliorer la situation humanitaire.

L'Union européenne entretient depuis 2014 un dialogue sur les droits de l'homme avec le Myanmar. La question des Rohingyas a été largement abordée durant le premier dialogue, qui a eu lieu en mai 2014 à Rangoon.

De plus, l'Union européenne investit des sommes importantes destinées à l'État d'Arakan, où sont situés les Rohingyas. Plus ou moins 70 millions d'euros ont été dépensés en 2014 pour que la situation humanitaire s'améliore. La Belgique finance, quant à elle, dans cet État via la prévention des conflits un projet de l'UNESCO à hauteur de 150 000 euros. Il vise à une meilleure entente entre les communautés grâce à l'accès à l'éducation.

Enfin, dans toutes mes rencontres avec les dignitaires de ce pays, j'ai toujours plaidé pour que la citoyenneté soit accordée aux Rohingyas et pour qu'il y ait un accès humanitaire illimité dans l'État d'Arakan. Je ne manquerai pas de plaider encore en ce sens à l'avenir.

Par ailleurs, je tiens à exprimer mon soutien à la déclaration de la délégation de l'Union européenne au Myanmar le 12 janvier dernier concernant des projets de loi à connotation antimusulmane. Ils ont trait au mariage interreligieux, à la conversion religieuse, à la monogamie et au contrôle des populations. Dans sa déclaration, l'Union européenne appelle le Myanmar à respecter ses obligations en matière de droits de l'homme et fait remarquer que des éléments de ces projets ne sont pas compatibles avec la transition démocratique en cours.

Ce processus de démocratisation est entré dans une phase cruciale. Les tensions intercommunautaires, y compris la question des Rohingyas, le processus de paix avec les groupes ethniques ainsi que les prochaines élections prévues pour cette année constituent des défis majeurs pour la démocratisation de ce pays.

L'Union européenne et la Belgique suivent attentivement la situation et continueront à assister du mieux possible le Myanmar afin que ces défis soient relevés avec succès et en essayant, vous avez raison de le rappeler, de faire en sorte que des minorités puissent être réellement protégées.

10.03 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je dirais simplement qu'il convient de rester attentifs, malgré les feux de l'actualité sur d'autres dossiers qui nous occupent malheureusement, à de telles situations qui sont nettement moins médiatiques, mais qui sont tout autant désastreuses.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: De samengevoegde vragen nr. 1005 van de heer De Roover en nr. 1325 van de heer De Vriendt worden omgezet in schriftelijke vragen.

11 Question de M. Olivier Maingain au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le rapport sur les droits de l'homme en Hongrie" (n° 1117)

- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Hongrie" (n° 2029)

- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la défaite symbolique du dirigeant hongrois Viktor Orbán" (n° 2584)

11 Vraag van de heer Olivier Maingain aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "het rapport over de mensenrechten in Hongarije" (nr. 1117)

- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de toestand in Hongarije" (nr. 2029)

- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de symbolische verkiezingsnederlaag van de Hongaarse leider Viktor Orbán" (nr. 2584)

11.01 Olivier Maingain (FDF): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 16 décembre 2014, a été publié le rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur l'état des droits humains en Hongrie.

Le rapport est sévère. Il soulève une menace sur la liberté des médias, une montée du racisme, une intolérance à l'égard des roms, des juifs et un dénigrement des homosexuels et des sans-abri. L'absence de sanctions appropriées à l'égard des auteurs d'actes d'incitation à la haine raciale y est également pointée du doigt, de même que l'absence de progrès concernant les droits des personnes handicapées.

Bref, la Hongrie sous Viktor Orbán ne s'améliore pas. C'est le moins qu'on puisse dire en ce qui concerne le respect des libertés et des droits fondamentaux.

Pour rappel, la Chambre a voté, le 26 janvier 2012, une résolution relative à la nouvelle Constitution hongroise qui omettait de rappeler les obligations internationales juridiquement contraignantes, comme l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Cette résolution demandait au gouvernement fédéral d'appuyer toutes les démarches du Conseil de l'Europe visant à faire respecter par la Hongrie les conventions internationales protectrices des droits fondamentaux. Elle demandait également au ministre des Affaires étrangères de faire périodiquement état à la Chambre de l'évolution des mesures prises par la Commission européenne et le Conseil européen afin de faire respecter les traités européens. Le rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe nous en donne l'occasion.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous me faire savoir quels sont les résultats des mesures prises par les institutions européennes? Considérez-vous que ces mesures sont suffisantes au regard du rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe? Une concertation avec la Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères a-t-elle régulièrement lieu sur cette question? Quelles sont les suites qui y sont réservées? La situation des droits de l'homme en Hongrie, telle qu'éclairée par le rapport sera-t-elle abordée durant la présidence belge du Conseil de l'Europe? Enfin, au besoin, une entrevue avec le premier ministre hongrois est-elle prévue à l'occasion de cette présidence pour l'inviter à faire en sorte que son gouvernement soit plus respectueux des engagements internationaux?

11.02 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, violations de certains droits fondamentaux et atteintes à la liberté d'expression caractérisent pour beaucoup la politique menée par le premier ministre, Viktor Orbán.

Les différentes instances de l'Union européenne (Conseil, Commission et Parlement) reconnaissent que ce non-respect des valeurs européennes pose problème mais semblent peiner à y remédier. Pourtant il en va de la crédibilité de l'Union européenne de contrer ces atteintes aux valeurs européennes lorsqu'elles sont avérées. La Hongrie étant partie intégrante de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, c'est un fameux paradoxe.

Un nouveau cadre juridique a été présenté en mars 2014 par la Commission pour sauvegarder l'État de droit dans l'Union.

Il est destiné à combler le vide politique entre la procédure d'instruction et le recours à l'article 7 du Traité de Lisbonne. Il permettrait de mettre la pression sur les États membres concernés et de sanctionner leurs dérives.

Monsieur le ministre, dans ce contexte lourd, comment évoluent les relations diplomatiques entre la Hongrie, la Belgique et l'Union européenne? Où en est-on dans les projets de la Commission pour mieux protéger l'État de droit en Europe?

En 2012, la Chambre adoptait une proposition de résolution, évoquée par mon collègue du groupe PS, relative à la Constitution hongroise révisée. Un des demandes de celle-ci était que vous fassiez périodiquement état, à la Chambre, de l'évolution des mesures prises par la Commission européenne et le Conseil européen, afin de faire respecter les traités européens. Quelle est l'évolution de la situation en Hongrie, notamment dans l'application de sa nouvelle Constitution? D'autres États membres ont-ils ou pourraient-ils prendre des législations menaçant les valeurs européennes et être concernés par un suivi des institutions européennes?

Dans la même thématique, la coalition du Fidesz-KDNP, qui domine le Parlement hongrois depuis les élections législatives de 2000 et 2014 et a porté Viktor Orbán au pouvoir, ne dispose plus de sa superbe majorité des deux tiers dont elle jouissait jusqu'alors. Dans la pratique, les répercussions de ce scrutin partiel seront mineures puisque Viktor Orbán a déjà profondément modifié les institutions hongroises en faisant notamment voter une nouvelle Constitution décriée, mais entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur la perte, par le gouvernement conservateur hongrois, de sa superbe majorité? Des projets décriés au regard des valeurs européennes se retrouvent-ils ainsi bloqués au Parlement? Quelles répercussions peut-on envisager en matière de relations diplomatiques entre notre pays et la Hongrie à cet égard?

11.03 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, chers collègues, la Hongrie est l'un de nos partenaires au sein de l'Union européenne. Nos relations bilatérales sont globalement bonnes, ce qui ne nous empêche pas de rester attentifs à l'évolution de la situation dans le pays.

La nouvelle Constitution hongroise a renforcé la position du pouvoir exécutif, ce qui a pu aider le gouvernement hongrois dans la mise en œuvre de son programme. Mais cette position forte comporte aussi des risques en termes de pluralisme. À cet égard, je ne peux que me rallier aux déclarations de la chancelière allemande, Angela Merkel, qui à l'occasion de sa visite à Budapest, le 2 février dernier, a souligné la nécessité de respecter le rôle de l'opposition, de la société civile et des médias.

L'Union européenne n'est pas demeurée inactive dans ce dossier. À la suite de la seconde révision de la Constitution hongroise, la Commission européenne a lancé une procédure d'infraction. Cette procédure visait les dispositions relatives à l'indépendance de la Banque centrale, à l'âge de mise à la pension des juges et des membres du ministère public et à l'indépendance des autorités de protection des données.

Suite à cette procédure, la Hongrie a apporté des modifications à sa Constitution. La quatrième révision de la Constitution a également prévu certaines dispositions qui, selon la Commission européenne, n'étaient pas conformes au droit européen comme la possibilité de transférer des affaires entre différents tribunaux ou la limitation des possibilités de publicité électorale durant les campagnes précédant les élections. La Commission a adressé un courrier à ce propos aux autorités hongroises. Celles-ci ont pris une série d'engagements en réponse aux questions posées.

La Commission européenne reste vigilante. Fin 2014, le gouvernement hongrois a ainsi retiré son projet de taxe internet après que la Commission européenne ait dénoncé cette mesure comme une limitation des libertés fondamentales.

En revanche, il n'y a pas de concertation sur le sujet avec la Haute Représentante de l'Union pour la Politique étrangère. La situation de la Hongrie ne relève, en effet, pas des relations extérieures de l'Union pour lesquelles Mme Mogherini est compétente.

Les procédures d'infraction lancées par la Commission européenne, même si elles sont efficaces, restent limitées dans leur objet. Elles supposent que la Commission puisse prouver que l'État membre mis en cause

ait violé une disposition du droit européen. Ce n'est pas toujours possible. Les procédures d'infraction peuvent également prendre beaucoup de temps avant d'aboutir. Dès lors, certains États membres dont la Belgique ont plaidé pour que l'Union se dote d'un mécanisme lui permettant de réagir plus rapidement en cas de menace claire d'atteinte à l'État de droit au sein d'un État membre.

Faisant suite à cette invitation, la Commission européenne a présenté une communication sur le sujet en mars 2014. Cette communication précise la manière dont la Commission entend réagir à des menaces à l'État de droit qui présenteraient un caractère systématique, c'est-à-dire qui ne pourraient pas être réglées par l'ordre juridique interne des États membres. La Commission prévoit en pareille hypothèse un processus qui se développe en plusieurs phases: une évaluation et une concertation avec les autorités de l'État concerné, la formulation de recommandations et un suivi de ces recommandations.

À la fin de l'année passée, des conclusions ont été adoptées par le Conseil Affaires générales. Ces conclusions prévoient l'établissement, au sein du Conseil de l'Union, d'un dialogue annuel sur le respect de l'État de droit dans l'ensemble des États membres, ainsi que la possibilité de tenir des débats sur des sujets thématiques. À l'occasion des premiers débats concernant les modifications constitutionnelles en Hongrie, j'étais intervenu, au nom du Benelux, au sein du Conseil Affaires générales sur la situation spécifique en Hongrie et sur les mesures à prendre pour mettre en place de nouveaux instruments dans les mains de la Commission. Nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

Je suis aussi intervenu dans le cadre du Conseil Affaires générales pour insister sur un rythme de consultations concernant le dialogue sur le respect de l'État de droit. Il n'y a en effet pas de raison de mener, de manière très active, un dialogue – c'est le moins que l'on puisse dire – sur le respect des critères économiques comme les critères de Maastricht pour l'adhésion à l'euro par exemple, et de ne pas mener un tel dialogue sur les critères politiques.

De son côté, le Conseil de l'Europe constitue un forum paneuropéen de dialogue et de coopération sur la base d'engagements. C'est le système des conventions, dont la Convention européenne des droits de l'homme, et d'arrêts contraignants de la Cour européenne des droits de l'homme. La Belgique a toujours soutenu ces instruments ainsi que les mécanismes ou les institutions comme le Commissariat aux droits de l'homme, qui contrôle la mise en oeuvre effective de ces engagements et arrêts. À titre d'illustration de notre engagement, je rappelle que notre pays fait usage de sa position privilégiée à la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour renforcer ces mécanismes en organisant, au printemps prochain, une conférence ministérielle dédiée à l'exécution des arrêts de la Cour.

Monsieur Blanchart, je peux vous informer que j'ai pris bonne note de la victoire du candidat indépendant M. Zoltan Kesz à l'occasion des élections partielles à Veszprém le 22 février dernier. En outre, je constate que le gouvernement hongrois, malgré la défaite de son candidat, dispose toujours d'une majorité confortable au parlement à Budapest, avec 132 sièges sur 199. Les projets de loi requièrent en général une majorité simple.

Toutefois, dans un certain nombre de cas précisés par la Constitution hongroise, l'appui d'une majorité des deux tiers des parlementaires est bien requise, par exemple, pour la modification de la Constitution et des lois cardinales – l'équivalent de nos lois organiques –, l'élection du président de la République hongroise, la nomination des membres de la Cour constitutionnelle ou encore le déploiement de militaires hongrois dans le cadre d'opérations militaires internationales.

Ceci étant dit, la plupart des observateurs de la scène politique hongroise estiment qu'il n'entre pas dans les intentions du gouvernement hongrois de présenter au parlement des projets de loi visant à changer la Constitution hongroise de manière considérable dans l'immédiat. Elle a déjà été amendée à cinq reprises depuis 2010.

En outre, il reste à voir si l'opposition hétérogène, notamment les députés du parti d'extrême droite Jobbik, utilisera de manière conséquente sa minorité de blocage au cas où le gouvernement présenterait des initiatives requérant une majorité des deux tiers.

En général, les résultats d'élections partielles, que ce soit en Hongrie ou ailleurs, n'ont pas d'incidence sur les relations bilatérales de la Belgique avec les pays concernés. La Belgique respecte le choix des électeurs à l'occasion d'élections démocratiques et transparentes comme ce fut le cas à Veszprém.

11.04 Olivier Maingain (FDF): Monsieur le président, je remercie le ministre pour sa réponse très détaillée. L'heureuse initiative qu'il a prise de proposer d'autres mécanismes de contrôle du respect des engagements juridiques internes à l'Union européenne mérite d'être soulignée et soutenue. Incontestablement, c'est une des voies pour amener le gouvernement hongrois à respecter certains de ses engagements de droit européen.

Toutefois, on sent bien que le gouvernement hongrois joue au chat et à la souris avec les institutions européennes. Honnêtement dit, c'est une succession d'initiatives qui doivent tout le temps faire l'objet d'une réponse appropriée et ferme de la part de la Commission européenne mais fondamentalement, le gouvernement hongrois ne cherche pas à respecter de manière générale et constante la légalité européenne. Le problème devient peut-être davantage de nature politique que juridique.

Les procédures et le renforcement des moyens d'injonction ou d'intervention de la Commission européenne sont nécessaires quand il y a des manquements qui ne relèvent pas d'une volonté constante et délibérée comme celle dont témoigne le gouvernement hongrois de mettre à mal les acquis de l'Union. Ces procédures sont utiles pour amener les États à rentrer, si je puis dire, dans les clous du droit européen. Il peut y avoir par exemple des violations du droit européen dans des domaines moins sensibles.

La question qui se posera à terme est de savoir au sein notamment du Conseil européen si une initiative plus significative ne devrait pas être prise et si une analyse commune (à commencer par un certain nombre d'États) ne devrait pas être réalisée sur la manière d'accepter ou non la participation de la Hongrie à certaines instances européennes. Je crois qu'il y a quelque chose à faire en la matière. Je ne parle pas de les inviter à quitter l'Union européenne. Mais il conviendrait de savoir si on leur fait sentir de manière plus nette la réprobation politique des gouvernements et des institutions européennes.

11.05 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, j'irai dans le même sens. Il est temps d'agir pour la crédibilité des valeurs de la démocratie dans l'Union européenne et leur respect, notamment au niveau du Conseil de l'Europe où l'on a parfois du mal à faire passer un certain nombre de messages à des pays qui ne sont pas membres et qui demandent l'adhésion.

Ici, on est dans une situation paradoxale gênante. Il faut donner des signes politiques marquants et significatifs pour retrouver une forme de crédibilité au regard de nos valeurs communes.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

12 Question de M. Stéphane Crusnière au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la modification de la stratégie américaine envers Cuba" (n° 1231)

12 Vraag van de heer Stéphane Crusnière aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de herziening van de Amerikaanse strategie ten aanzien van Cuba" (nr. 1231)

12.01 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 17 décembre dernier, le président américain Barack Obama a annoncé la normalisation des relations entre son pays et Cuba et cela après plus d'un demi-siècle de gel des relations entre ceux-ci. Une ambassade américaine devrait ainsi ouvrir prochainement ses portes à Cuba et la levée de l'embargo économique serait discutée.

Dans son discours, le président américain a motivé sa décision notamment par le fait que Cuba connaît une pauvreté extrême et ne survit que grâce au tourisme et à l'aide du Venezuela. Le président américain a avoué à demi-mots que la stratégie américaine qui consistait à isoler n'a pas porté ses fruits.

J'aimerais dès lors, monsieur le ministre, vous poser les questions suivantes. Quel regard portez-vous sur l'annonce de la normalisation des relations entre Cuba et les USA? Quel est l'état actuel des relations diplomatiques et socio-économiques de la Belgique et de l'UE avec Cuba? Est-ce que ce changement d'attitude des États-Unis aura un impact sur la position belge et européenne? Les 28 chefs d'États et de gouvernements avaient décidé en février 2014 d'ouvrir un dialogue en vue de normaliser les relations entre l'Union européenne et le régime cubain. Pouvez-vous me donner des informations sur l'état d'avancement de ce dialogue?

12.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Crusnière, je salue l'annonce de la normalisation, à ce stade, des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba. Je formule des vœux pour qu'à l'avenir les deux pays concernés trouvent une voie positive et propre à régler de manière globale leurs différends afin que les peuples américain et cubain puissent vivre non côte à côte mais en bon voisinage.

La Belgique et Cuba entretiennent des relations diplomatiques ininterrompues depuis 1902, date de l'indépendance de l'île. Les deux pays disposent d'une ambassade dans les capitales respectives. Les contacts politiques et diplomatiques ont lieu de façon régulière tandis qu'un mémorandum de coopération entre nos deux ministères des Affaires étrangères a été signé en juillet 2013 à La Havane.

Un climat de dialogue constructif existe entre les autorités belges et cubaines. En outre, la Belgique est le seul pays européen à n'avoir jamais cessé sa coopération au développement bilatéral avec Cuba, ce que les autorités cubaines aiment à rappeler.

Au niveau de l'Union européenne, notre pays est favorable aux négociations en vue de parvenir à un nouveau cadre de relations avec Cuba dans le contexte d'un accord de dialogue politique et de coopération.

Du point de vue économique, les derniers chiffres complets pour 2013 indiquent que les exportations belges vers Cuba se sont élevées à 45,6 millions d'euros tandis que nos importations représentaient quelques 111,7 millions d'euros. Un seul investissement belge significatif est à mentionner: il s'agit de la participation belge d'AB Inbev dans l'emblématique entreprise de brasserie cubaine Bucanero.

Un obstacle important pour notre commerce bilatéral demeure toutefois la disponibilité encore limitée en matière d'assurance-crédit à l'exportation ainsi que naturellement les restrictions législatives et réglementaires américaines en matière bancaire et financière toujours en vigueur dans le cadre de la loi Helms-Burton adoptée en 1996 par le Congrès américain.

Les relations entre l'Union européenne et Cuba restent fondées sur la position commune adoptée en 1996. Cette position commune prévoit notamment une grande attention de l'Union européenne pour le respect des droits de l'homme à Cuba. Un lien institutionnel et juridique entre l'Union européenne et Cuba n'existe pas. En 2012, la haute représentante, Catherine Ashton, a reçu un mandat du Conseil afin d'explorer les possibilités de négocier un accord-cadre, tout en gardant en place la position commune mentionnée ci-dessus.

Le 10 février 2014, le Conseil a marqué son accord avec le projet de mandat de négociation. Les 29 et 30 avril, un premier tour de négociation a eu lieu à La Havane, suivi d'un deuxième tour à Bruxelles, les 27 et 28 août. Un troisième tour, initialement prévu en janvier 2015 à La Havane, a été postposé à la demande de Cuba. Les autorités cubaines voulaient de cette façon marquer leur mécontentement pour les contacts de l'UE avec des membres de l'opposition. Néanmoins, un troisième tour a été accepté par Cuba et aura lieu en mars ou avril prochain.

La Belgique a, dès le début, soutenu le dialogue entre l'Union européenne et Cuba ainsi que la négociation de l'accord-cadre et elle continuera à le faire. Je suis convaincu qu'un tel accord offrira à l'Union d'encore plus amples moyens afin de plaider auprès de Cuba pour le respect des droits de l'homme.

12.03 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, je remercie M. le ministre pour ses réponses.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

13 Question de M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la situation en Haïti" (n° 1244)

13 Vraag van de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken en Europese Zaken, belast met Beliris en de Federale Culturele Instellingen, over "de situatie in Haïti" (nr. 1244)

13.01 Philippe Blanchart (PS): La forte mobilisation populaire lancée contre le président haïtien Martelly a

plongé dans la violence en décembre dernier. La population, enfoncée dans la misère, a réclamé la démission du président et la tenue d'élections générales dans l'île.

La nomination, le 25 décembre, du premier ministre Evans Paul et la signature le 29 de l'accord tripartite entre les représentants des trois grands pouvoirs de l'État autour de la crise préélectorale ont ouvert la voie à une résolution de la crise institutionnelle et politique. Mais à quelques jours du cinquième anniversaire du terrible séisme qui avait dévasté l'île, fait plus de 220 000 morts et laissé plus de 2 millions de Haïtiens sans abri, force est de constater que la situation humanitaire demeure catastrophique. On estime que plus de 350 000 personnes vivent actuellement dans 496 camps où les conditions de vie se dégradent progressivement.

Quel regard portez-vous sur la situation politique en Haïti? Quelles sont les perspectives d'évolution? Pourriez-vous nous fournir un bilan de la situation sur place? Où en est le processus de reconstruction? La situation semble toujours catastrophique en matière de logement, de santé, d'éducation. Des politiques à long terme et des réformes dans ces domaines ont-elles été mises en place par la communauté internationale et/ou des agences soutenues par la Belgique?

En 2010, le Consortium belge pour les situations d'urgence avait récolté plus de 26 millions d'euros. Quels projets la Belgique a ainsi pu contribuer à mettre en place? Après l'aide d'urgence apportée par notre pays, quelle fut notre contribution au processus de reconstruction?

13.02 **Didier Reynders**, ministre: Monsieur le président, monsieur Blanchart, je vais tenter de faire le point sur l'ensemble des questions évoquées. Depuis l'échec des négociations entre le pouvoir et l'opposition en vue de maintenir le Parlement en fonctionnement au-delà de l'échéance du 12 janvier dernier, la situation politique à Haïti connaît un équilibre très précaire.

Sur fond de tensions et de manifestations dans les rues, un nouveau gouvernement a été formé avec à sa tête une figure de l'opposition, le premier ministre Evans Paul. Ce dernier, désigné sans l'approbation constitutionnelle du Parlement, dirige un nouveau cabinet fragilisé qui peine à faire consensus autour de ses membres.

De même, l'installation le 22 janvier dernier d'un conseil électoral provisoire en vue de l'organisation des élections maintes fois reportées dans le pays suscite des critiques quant à son indépendance.

On le comprend, le contexte est difficile et chacun doit agir avec responsabilité et retenue de façon à ne pas aggraver une situation déjà fort délicate. Face aux nombreuses inconnues de l'équation haïtienne, notre priorité doit être le fonctionnement des institutions démocratiques à Haïti. La volonté affichée par le pouvoir d'organiser des élections dans les prochains mois est un pas dans la bonne direction qu'il faudra naturellement juger aux actes.

Il revient aux Haïtiens de trouver une solution de sortie de crise et je note l'implication de la communauté internationale qui encourage le maintien du dialogue entre le pouvoir et les différents partis politiques.

En cas de blocage et de dérapage, l'action de l'ONU sera déterminante pour sortir le pays de la crise. L'ensemble de la communauté internationale doit rester mobilisée pour maintenir la pression et faire en sorte que toutes les conditions soient réunies pour l'organisation d'élections transparentes, crédibles et inclusives dans les meilleurs délais possibles.

Il est un fait qu'après cinq ans, Haïti éprouve toujours du mal à se relever de l'effroyable tremblement de terre qui a frappé le pays, également pays le plus pauvre de la région. Cependant, il ne faut pas négliger les avancées importantes. Selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations, il y avait 1,5 million de personnes et 1 555 camps en juin 2010. Il resterait aujourd'hui quelque 80 000 personnes dans une centaine de camps, ce qui constitue une réduction de 94 % du nombre de déplacés. Des milliers de logements ont été construits ou réparés. Malgré l'épidémie de choléra qui a fait plus de 8 500 victimes depuis 2010, on observe une tendance à la baisse du nombre de cas recensés depuis la fin 2012. Quelque 75 % des 20 millions de mètres cubes de débris provoqués par le séisme ont été retirés des rues. Le taux d'inscription dans les écoles primaires a augmenté de 50 % en 2006 à 77 % en 2012.

Néanmoins, en dépit des efforts engagés par les autorités nationales, la société civile et les acteurs

internationaux, la situation des personnes vulnérables se détériore en raison d'une diminution des financements et du nombre d'acteurs humanitaires. Les besoins restent énormes. Les services publics les plus élémentaires en matière d'infrastructures de santé et d'éducation fonctionnent très mal, rendant le pays extrêmement dépendant de l'aide extérieure sous toutes ses formes.

Dès le début de la phase de reconstruction, la Belgique a été soucieuse d'installer son action dans la durée en finançant des programmes et des projets qui mettent l'accent non seulement sur des besoins fondamentaux de l'île (renforcement des capacités, agriculture, sécurité alimentaire, enseignement, protection de la petite enfance) mais aussi sur l'approbation par l'Haïtien de leur stratégie de développement en s'inscrivant dans les programmes nationaux du gouvernement haïtien.

La Belgique est aussi présente via l'Europe, qui a alloué une enveloppe globale de 883 millions d'euros durant le dixième Fonds européen de développement (FED), couvrant la période cruciale 2008-2013. Les secteurs majeurs ont été l'aide humanitaire et la réduction des risques et des désastres, pour 234,3 millions d'euros, ainsi que le transport routier, pour 267,5 millions d'euros. En outre, les programmes européens ont permis l'amélioration de la sécurité alimentaire de 750 000 Haïtiens.

Le onzième FED pour la période 2014-2020 prévoit une allocation de 420 millions d'euros dans quatre secteurs d'intervention, dont l'éducation, la formation professionnelle, les handicapés, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Quant à l'aide humanitaire fournie à Haïti sur la période 2010-2013 par ECHO, elle a dépassé 213 millions d'euros. La Belgique participe aux efforts de reconstruction via ses contributions aux institutions du système des Nations unies, tel le PNUD, l'Unicef et la FAO, ainsi bien sûr que la MINUSTAH. Les contributions belges aux institutions financières comme le FMI et la Banque mondiale ne sont pas à négliger. En Haïti, le PNUD a sélectionné cinq domaines d'activité prioritaires, notamment le relèvement et la réduction de la pauvreté, ainsi que la lutte contre le sida et la tuberculose. Le total des contributions du PNUD en Haïti pour la période 2011-2012 s'était élevée à 92,7 millions de dollars.

L'Unicef s'est également hautement engagée en Haïti depuis la catastrophe en s'impliquant dans des projets relevant de l'éducation, de la nutrition, de la santé, de l'assainissement de l'eau. En juin 2014, 10 millions de dollars avaient été déboursés pour la santé, la nutrition et l'eau. En avril 2014, la FAO a accordé un don de 500 000 dollars afin de financer un projet d'assistance agricole d'urgence pour les populations rurales affectées par une sécheresse du bas nord-ouest.

Outre son mandat de restaurer un climat sûr et stable, la MINUSTAH mobilise également des ressources logistiques pour contribuer aux efforts visant à faire face à l'épidémie de choléra d'octobre 2010. Fin octobre 2014, un effectif de 8 896 soldats et agents civils était déployé. Un budget de 500 millions de dollars a été approuvé pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

En juin 2010, le conseil d'administration du FMI avait approuvé 60 millions de dollars de crédit à Haïti, au titre de l'accord de facilité élargie de crédit (FEC) qui a pour objectif de renforcer les politiques macroéconomiques et de stimuler la croissance de l'économie dans le contexte du plan d'action du gouvernement pour la reconstruction et le développement.

Les études réalisées début janvier 2015 démontrent que le FEC a contribué à maintenir la stabilité macroéconomique et des progrès au niveau des réformes structurelles ont également été notés. En février 2014, le PNB haïtien avait augmenté d'environ 4 %.

Actuellement, la Banque mondiale est engagée dans dix-sept projets actifs pour un total de 495 millions de dollars. En octobre 2014, la Banque mondiale annonçait un nouvel investissement de 50 millions de dollars pour l'eau et l'assainissement.

Malgré ces chiffres impressionnants, on se rend également compte que tous les problèmes récurrents d'Haïti n'ont pas disparu en quatre ans. Par exemple, les mères de famille ou petits commerçants qui ont tout perdu lors du tremblement de terre n'ont pas nécessairement une vie meilleure actuellement, même s'ils ont été relogés. Mais la reconstruction et la bonne gouvernance constituent des objectifs à long terme et chaque État, institution ou personne concernée peut y contribuer.

L'aide au développement est du ressort de mon collègue en charge de la Coopération au développement. Je

peux simplement vous dire que, même si Haïti ne fait plus partie des pays partenaires de la Coopération directe de la Belgique, notre pays demeure très actif via sa coopération bilatérale indirecte et sa coopération multilatérale, comme je l'ai mentionné. En quatre ans, entre 2010 et 2013, le montant global de l'aide publique au développement belge au bénéfice d'Haïti s'est élevé à plus de 41,8 millions d'euros dont plus de 22 millions d'euros, soit 52 %, dans les programmes humanitaires.

Le gouvernement belge a tenu ses promesses faites dans le cadre de la conférence des donateurs pour Haïti à New York en mars 2010, en libérant 11 millions d'euros pour la phase d'urgence et 20 millions d'euros pour la phase de reconstruction. Peu après le séisme, une équipe B-FAST a été envoyée par le gouvernement fédéral à Haïti pour porter secours aux victimes. Cette équipe B-FAST comprenait une soixantaine de personnes réparties en trois groupes: une équipe d'intervention médicale avec un hôpital de campagne, une équipe USAR (Urban Search and Rescue team) avec quatre chiens pisteurs et une installation de purification de l'eau potable.

Pour les années 2010-2011, l'aide d'urgence B-FAST s'est montée à près de 500 000 euros. De nombreux programmes, projets engagés en 2011, 2012 et 2013 étaient encore en cours d'exécution en 2014, notamment dans le cadre de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, de la santé, de l'accès à l'eau et aux ressources naturelles ou encore de l'éducation. Enfin, nous demeurons convaincus de l'absolue nécessité d'associer les acteurs locaux à la reconstruction du pays, c'est pourquoi une des conditions du financement des ONG belges actives à Haïti est leur collaboration étroite avec le tissu local haïtien.

13.03 Philippe Blanchart (PS): Je remercie, monsieur le ministre pour ce descriptif très détaillé de la situation en Haïti. J'ai juste une question subsidiaire à poser, monsieur le président: jusqu'à quelle heure travaillons-nous?

De **voorzitter:** Ik zou de commissie en de minister willen consulteren. Ik had het bericht gekregen van uw kabinet dat u tot 17 u 45 zou kunnen blijven. Mag ik voorstellen dat we hier de vergadering sluiten? Ik dank de moedige collega's die zolang gebleven zijn.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.59 uur.
La réunion publique de commission est levée à 17.59 heures.*